

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVI

LEVIS — NOVEMBRE 1930

No 11

NICOLAS FAYOLLE

Nous savons peu de choses sur Nicolas Fayolle.

Il fut écrivain de la marine au Canada pendant les dernières années du régime français. Le 16 février 1759, le président du conseil de marine écrivait à l'intendant Bigot qu'il avait accordé à Nicolas Fayolle, à la demande de son frère, le sieur Fayolle, commis du bureau des Colonies, la place de garde-magasin à Montréal.

Il faut croire que Nicolas Fayolle marcha sur les traces de l'intendant Bigot puisqu'à son retour en France il fut mis à la Bastille.

La lettre suivante fut adressée par M. Duval au gouverneur de la Bastille. Elle est en date du 25 mai 1763. Nous la reproduisons d'après une *Description raisonnée d'une collection d'anciens manuscrits réunis par M. Techener*:

“J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur et cher amy, une lettre que M. Fayolle, le commis de Mgr le duc de Choiseul, à Versailles, vient de m'adresser pour Monsieur son frère, prisonnier à la Bastille.

“Je vous diray que ce M. Fayolle de Versailles est un homme de grand mérite à tous égards; que c'est lui qui a avancé tous ses frères et qui les a tous placés, et qui leur sert de père.

“La lettre qu'il écrit à son frère n'intéresse en rien et ne parle en rien ni du service du Roy, ni du secret et service de la Bastille, ni de l'affaire du Canada. Il prévient seule-

ment son frère sur ce qu'il faut qu'il sache par rapport à sa femme qui est jeune et assez jolie; et il est bon qu'il en soit prévenu, avant que des gens de la famille viennent lui parler à la Bastille. Ainsi, Monsieur, vous aurez la bonté de remettre cette lettre au prisonnier, dans le moment que mon paquet vous parviendra; cecy est pour le bien et l'avantage de tous.

“Je laisse cette lettre ouverte pour que vous la lisiez, parce que vous estes l'officier du Roy, du ministre et du magistrat. Mais, pour ne point affliger le prisonnier, je vous prie, avant de la lui remettre, de mettre un peu de cire d'Espagne à l'enveloppe, pour qu'elle soit fermée et paraisse cachetée, sans cachet pourtant. Vous voyez par là, Monsieur et cher amy, que tous nos devoirs ne sont pas blessés. Je suis, etc.”

La femme de Nicolas Fayolle se nommait Madeleine Arnoux. Elle était la fille de André Arnoux, chirurgien major des troupes, dont il est souvent question dans les lettres de Montcalm.

Fayolle avait épousé Madeleine Arnoux, à Montréal, le 20 septembre 1760, comme le constate l'acte suivant :

“Le vingt septième mil sept cent soixante vû la dispense des trois bans accordée par Messire Estienne Montgolfier, vicaire général du diocèse de Québec, le siège vacant, je soussigné, prestre du Séminaire de St Sulpice, licentié en théologie de la faculté de Paris et vicaire de cette paroisse, ayant pris le mutuel consentement par paroles de présent Sr Nicolas fayolle, âgé de vingt six ans, écrivain ordinaire de la marine, garde magasin du Roy à Montréal fils du Sr Jacques fayolle, chirurgien privilégié en la ville de Paris, et de défunte Anne Coulon, ses père et mère, de la paroisse de Notre-Dame de Versailles, diocèse de Paris, d'une part; et d'aussi presente damoiselle Magdelaine Arnoux, âgée de dix sept ans, fille de feu Sr André Arnoux, chirurgien major des troupes de terre, et de Dame Susanne Levret, actuellement de cette paroisse, d'autre part, les ai mariés selon les règles et coutumes observées en présence des srs Blaise Arnoux, oncle de l'épouse, Louis Claude Danré de Blanzy, Estienne Massé, Bernard Lafargue et de plusieurs autres parents et amys qui ont signé avec l'époux et l'épouse.

LE SIEUR LA FRESNAYE DE BRUCY

Parmi les inventaires intéressants du 17^{ième} siècle, conservés dans les archives de Montréal, il faut signaler celui du sieur La Fresnaye de Brucy, gentilhomme, officier et marchand tout à la fois et qui en quelques années, de concert avec le gouverneur Perrot, réussit, sinon à faire fortune, du moins, à acquérir une somme de biens considérable pour l'époque.

La courte carrière du sieur de Brucy vaut d'être rappelée ici, avant de reproduire le texte du document dont nous venons de parler.

Nous en cueillons les éléments, dans un article qu'a publié, en 1926, M. J.-S. Gauthier, un chercheur qui a l'intention de continuer l'histoire de l'île Perrot et de faire celle de Ste-Anne-de-Bellevue et dans l'ouvrage de MM. Malchelosse et Roy sur le régiment de Carignan.

M. Antoine de la Fresnaye, sieur de Brucy, naquit en 1649 à Carlepon, diocèse de Noyon, France.

Il était lieutenant au régiment d'Auvergne lorsqu'il prit du service dans les troupes destinées au Canada.

Dès 1670, et bien qu'agé de 22 ans seulement, le gouverneur de Montréal, M. Perrot, devinant les aptitudes commerciales de son subalterne, l'envoya à l'île Perrot, pour prendre charge d'un comptoir de traite.

Le 1^{er} janvier 1676, le sieur de Brucy obtenait de son chef le fief qui porte son nom et qui comprend 10 arpents de front, par 30 de profondeur, sur le côté nord de l'île Perrot, en face de Ste-Anne-de-Bellevue. Le 23 mai suivant, M. de Brucy épousait, à Lachine, Hélène, fille de Pierre Picoté de Belestre, marchand-traiteur.

Mais ce fief ne suffisait pas apparemment à l'officier de Brucy, car le 5 février 1684, il obtenait de MM. de Saint-Sulpice, la concession d'une terre de 4 arpents par 20 de profondeur, sise près de la Baie d'Urfé et dont il était possesseur depuis 1678. Trois mois plus tard, le 5 février 1684, le même gentilhomme se faisait ratifier, par contrat notarié, la propriété d'une terre de 2 arpents par 20, située à Senneville, qu'il possédait sur promesse, depuis 1672 environ.

Outre ces terres, dont les localités étaient bien choisies pour le trafic des pelleteries, M. de Brucy avait un emplacement, un logement et un magasin à l'angle nord-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Pierre à Montréal.

Homme d'affaires retors, sans aucun doute, on peut imaginer ce que son appétit des richesses lui aurait valu, si la mort n'avait brusquement terminé sa carrière, au mois de novembre 1684, alors qu'il avait à peine trente-six ans.

La lecture de l'inventaire, ci-après reproduit, donnera une idée de ce qui constituait l'ameublement d'une demeure de gentilhomme, comme aussi des marchandises que l'on échangeait avec les sauvages à la fin du 17^{ième} siècle.

X X X

L'an gbi^e quatre-vingt-quatre et le quinzième jour de décembre du matin, a la requeste de Damoiselle Heleine picoté de Belestre veufve de deffunt noble homme Anthoine de la fresnié vivant Escuyer S^r de Brucy tant en son nom que comme ayant la garde noble des enfans Mineurs dud deffunt et d'Elle quant a la confection du present inventaire et droits que la ditte Damoiselle V^{ve} peut avoir et pretendre en la succession dud deffunt son Mary ainsy qu'il est plus amplement porté par son contrat de mariage et autres protesta'ons qu'elle a cy-devant faite par la Requeste qu'elle a présenté en Justice aux fins de la d^{te} garde noble Et dud acte en datte du cinquieme des presens Mois et an, et spécialement de celle, de reprendre, si elle trouve que bon soit, tant pour elle que pour lesd mineurs la tutelle d'Iceux tant que pendant que durant lad^{te} garde Noble quapres Icelle finie a esté par moy nottaire Royal sur la terre et Seigneurie de l'Isle de Montréal en la Nouvelle France sousigné fait description et inventaire des biens meubles, immeubles tictres et enseignemens dellaisés apres le decedz dud deffunt S^r de Brucy tant en cette Isle de Montreal quen celle de l'Isle perrot, et iceux prisez et estimez suivant led acte de garde Noble par les Sieurs Jacques LeBer & Jean Jacques Patron Marchands Bourgeois dud Montreal qui les ont prisez et estimez aux Sommes et Deniers qui ensuivent
Item dans une autre chambre a costé les choses qui suivent

Premièrement

En la maison et ville dud Montreal seise rue St Paul les choses qui ensuivent et montrez et enseignez par lad damoiselle Veufve.

en la cave

Sept bariques de Vin Rouge, dont, dans l'une il manque environ vingt pots, estimé le tout ensemble a la somme des quatre cens quarante huit livres cy IIII^c XLVIII^{tt}
Item, deux bareiques & demye eau de vie a cent quatre vingt livres la barique cy la somme de IIII^cL^{tt}
Item un jarre dhuile dollifve contenant environ trente livres a douze sols la livre cy la somme de XVIII^{tt}

en la cuisine

Un chasly une paillasse, un mathelas, un lict de plume, un traversin garni d'une couverte d'Indienne piquer et son tour de lict de serge ensemble a la somme de cent trente deux livres cy CXXXII^{tt}
Item deux cruche, une cremaliere, ensemble a la somme de trente livres cy XXX^{tt}
Item Une meschante table en cinq chaises et un fauteuil Commun de Serge jaune ensemble a la some. de dix-huit livres cy XVIII^{tt}
Item deux Marmittes de fer avec leurs couvercles, trois meschantes chaudieres, une bassine a faire confitures, une leifricte, une petite tourtierre avec son couvercle, un gril, une broche à rostir Un couloir de cuivre un sceau féré, une grande lanterne de ferblanc deux petits poislons, une escumoire et une cuilliere a pot de fer ensemble a la somme de quarante six livres avec une rappe cy XLVI^{tt}

Premièrement

Cent quinze livres de Vaisselle destain qui a servy a vingt quatre sols la livre cy CXXXVIII^{tt}

Item Un grand chasly, garny d'un mattelas Une paillese, traversin, une courte poincte un tour de lit de Mocquette ensemble a la somme de cent Unze livres	CXI ^{tt}
Item, deux grands fauteuils six chaises de pailles garnyes de serge jaune avec deux cousins ensemble a la somme de quarante deux livres cy	XLII ^{tt}
Item deux tables, Un guerdon, deux petits chenets une pelle a feu et une paire de pinsses et une grande table en de pin ensemble a la somme de cinquante quatre livres cy	LIIII ^{tt}
Item, Un grand Miroir avec son estuy et crochets, ensemble a la somme de quinze livres cy	XV ^{tt}
Item, un bahut a la somme de dix livres cy	X ^{tt}
Item un autre bahut a la somme de huit livres cy	VIII ^{tt}
Item, une barique d'anguille, ou il en manque quelque Unes a la somme de vingt livres cy	XX ^{tt}
Item, six fusils de traittes, neufs, a la somme de dix-huit livres la piece cy	CVIII ^{tt}
Item trois carabines a la somme de dix livres la piece cy	XXX ^{tt}
Item, une paire pistolets avec leurs custodes ensemble a la somme de vingt livres cy	XX ^{tt}
Item neuf mars de vaisselle argent fin à la somme de trente cinq livres le Marc cy	III ^e XV ^{tt}
Item quelques boucles et boutons d'argent fin pesant quatre onces aud prix le Marc cy	XVII ^{tt} X _s
Item, une espée de Vermeil doré avec son fourreau a la somme de quarante livres cy	XL ^{tt}
Item, un habit de drap d'ollande gris, Musque, garny desguillettes de Soye boutons d'orfeverie doublé de Moires orore a la somme de quatre vingt livres cy	IIII XX ^{tt}
Item un habit de tirretaine doublé de Crespon a la somme de trente livres cy	XXX ^{tt}
Item, une autre habit de Ratine grise, avec boutons argens sur soye et une veste tel quel a la some de quarante livres cy	XL ^{tt}
Item, une Robbe chambre a usage d'homme a la somme de dix livres cy	X ^{tt}
Item un vieux manteau de barraquan a la somme de seize livres cy	XVI ^{to}
Item, un chapeau demy castor gris et un autre chapeau	

Noir garny d'argent ensemble a la somme de trente cinq livres cy	XXXV ^{tt}
Item un Cinturon garny d'argent fin et un autre bodrier garny d'une frange noire ensemble a la somme de vingt cinq livres cy	XXV ^{tt}
Item deux paires de Bas de Soye demy usés ensemble a la somme de quatorze livres cy	XIII ^{tt}
Item deux paires bas d'angleterre qui ont servy ensemble a la somme de huit livres cy	VIII ^{tt}
Item, douze chemises a usage d'hommes de toile de Rouen a la somme de six livres la piece cy	LXXII ^{tt}
Item douze autres vieilles chemises a la somme de trois livres piece	XXXVI ^{tt}
Item deux chemisettes à homme de bazin uzées ensemble a la somme de trois livres cy	III ^{tt}
Item, deux chemises de belle toile neuves avec portes manchettes de dantelle, de neuf livres piece cy	XVIII ^{tt}
Item douze aulnes toile blanche Rouen à quarante sols aulnes cy	XXIII ^{tt}
Item Cinq Calcons de toile tels quels ensemble a la some de six livres cinq sols cy	VI ^{tt} Vs
Item huit paires chaussettes et quatre paires chaussons tels quels ensemble a la somme de quatre livres cy	III ^{tt}
Item, une hochet d'argent a la somme de dix livres cy	X ^{tt}
Item Cinq cravattes avec quatre paires de manchettes garny de point d'Angleterre et de Maline esthimé ensemble à la somme de cent livres cy	C ^{tt}
Item six coiffre a bonnet de nuit ensemble a la somme de trois livres cy	III ^{tt}
Item quatre paires de draps de toile fine tels quels a douze livres la paire cy la somme cy	XLVIII ^{tt}
Item dix paires d'autres draps de toile de chanvres a la somme de dix livres la paire cy	C ^{tt}
Item six dousaines serviettes ouvrées telles quelles a la somme de huit livres cy	XLVIII ^{tt}
Item sept nappes de table de toile ouvrée telles quelles a la somme de sept livres piece cy	XLIX ^{tt}
Item quatre douzaines de serviettes de toile de chanvre de Mesly telles quelles a la somme de six livres la douzaine cy	XXIII ^{tt}

paire cy	XVII ^{tt} X S
Item, seize dousaines cousteaux boucherons a 48 S D	XXXVIII ^{tt} VIII S
Item, seize dousaines ditto moyens a trente sols cy	XIX ^{tt} X S
Item, quatorze dz flatins a trente cinq sols D cy	XXIII ^{tt} X S
Item quatorze peignes de Corne a six sols piece	III ^{tt} III S
Item, dix neuf ditto De bois a trois sols piece	LVII S
Item trois Moyennes serrures avec leur clefs et trois autres plus petites le tout ensemble a neuf livres cy..	IX ^{tt}
Item deux fusils de traite a la somme de dix huit livres la piece	XXXVI ^{tt}
Item une dousaine cousteaux flamands de trois livres douze sols cy	III ^{tt} XII S
Item, une cave garnye de douze flacons de trois chopines chacun et quatre petits ensemble la somme de douze livres cy	XII ^{tt}
Item seize dousaines et neuf grandes chemises de traite a cinquante sols piece cy	V ^c II ^{tt} X S
Item, trente aulnes ruban rouge & bleu a dix sols aulnes	XV ^{tt}
Item trois aulnes gros frison blancs de trente sols aulne cy	III X S
Item treize aulnes Molton blanc de trois livres aulnes cy	XXXIX ^{tt}
Item, une au. trois quarts serge de caen rouge de cinquante cinq sols aulnes cy	III ^{tt} XVIS IIID
Item trois aulnes ditto Verte de demys aulnes de large a vingt sols aulne cy	III ^{tt}
Item, huict mouchoirs Indienne en piece a vingt sols piece	VIII ^{tt}
Item un ceinturon a garniture argent et or faux a quatre livres cy	III ^{tt}
Item, quatre paires bas de traite de trente huit sols paire	V ^{tt} XII S
Item quatre Martes a vingt cinq sols piece cy	C S
Item, trois quartrons de castor sec a cinquante deux sols six D	XXXIX S 6D
Item, sept aulnes de tirretaine a trente sols au lne, cy	X ^{tt} X S

Item, onze chemises de gros Mesly a quarante sols piece cy	XXII ^{tt}
Item, trois quartrons de fil à Coudre de quarante sols cy	XXX S
Item une cassette de sept livres cy	VII ^{tt}
Item, quatre espées amanchées de vingt sols la piece cy	III ^{tt}
Item, quatre Milliers de cloux a bardeau a cinquante sols le Millier	X ^{tt}
Item, quatre cens de plomb en barrils a vingt francs le cent cy	III ^c XX ^{tt}
Item quatre chappeaux tels quels ensemble a la somme de quatorze livres cy	XIII ^{tt}
Item, cent vingt sic vingt huit haches de traite a dix huit sols piece cy	C XV ^{tt} III S
Item, quarante deux tranches a quinze sols piece cy	XXX ^{tt} XS
Item, trente deux grandes biscayennes de trente huit sols piece cy	LX ^{tt} XVI S
Item vingt sept grandes pioches a trente sols piece cy	XL ^{tt} X S

item au grenier

Un garde mange estimé cens sols cy	C S
Un baril de poudre de	a vingt sols la livre cy C ^{tt}
Item deux couvertures de Normandie a quatorze livres la piece cy pour ce cy	XXVIII ^{tt}
Item trois au'es. Moyennes a huit pieces cy	XXIII ^{tt}
Item, deux paires raquettes de cent sols la paire cy	X ^{tt}
Item trois pieces de tapisserie de bergamme pour une chambre ensemble a la somme de vingt sept livres cy	XXVII ^{tt}
Item deux peaux blanches passées a six livres pieces cy	XII ^{tt}
Item trois (illisible) yroquoise contenant quatre vingt aunes a trois livres quinze sols aulnes cy	III ^c XXX ^{tt}
Item environ quatre Minots de bled d'Inde a quarante sols cy	VIII ^{tt}

les immeubles

Item la maison susditte, cour et jardin, ses apparthences et
despendances estimé ensemble a la somme de
quatre mil livres cy IIII^m tt
Item un emplacement de terre & une boutique proche & joi-
gnant une petite maison appartenant a Mons. perrot cy de-
vant Gouverneur de lad^{te} Isle, et d'autre a une autre terre &
boutique appartenant aux héritiers feus les Sieurs & damoi-
selle de Belestre a la somme de deux cens livres cy II^{ett}
Ce jourd'huy en vingt neufie. jour de décembre gbi^e quatre
vingt quatre et continuant l'inventaire cy devant commencer
& la Req^{te} de la d^{te} Damoiselle De Brucy, Je nottaire susdit
& soubsigné me suis transporté avec les Sieurs Le Ber & Pa-
tron en l'Isle perrot, sur la terre & fief de la fresnée estant de
la succession dud deffunt S^r De Brucy ou est la demeure or-
dinaire de ladte damoiselle ou estant, et en la présence de lad^{te}
damoiselle ay fait description & inventaire des biens contenus
en iceluy fief, et montrez et enseignez par lad^{te} damoiselle Et
iceux prizez et estimez par lesd S^{rs} Le Ber & Patron aux som-
ms de Deniers qui ensuivent aux protestaons. toutefois que fait
lad. damoiselle, que les Bastimens qui seront cy après prizez
estimez n'estant que de bois de charpente & sujets a démolu-
tion et de peu de durée, ne pourra pas les rendre en pareil estat
et valleur apres la garde noble finie, que toutes fois elle les
entretiendra en le Meilleur estat qu'il luy sera possible et
qu'elle ne sera tenue du prix d'iceux apres la garde noble finie.

premiè't

En la cuisine de la Maison du fief soixante et douze livres
destain qui a beaucoup servy prisés et estimés a vingt sols la
livre cy LXXII^{tt}
Item, quatre Mars une once de vaisselle d'argent a la
somme de trente cinq livres le Marc cy .. CXLII^{tt} VII S VI D
Item vingt quatre livre chaudieres telles quelles a la
somme vingt sols la livre cy XXIII^{tt}
Item, trois marmitte, trois poisles a frire, deux cuillieres a
pot, le tout de fer, une broche, un gril, deux poislons,

une passoire et une ecumoire, une leichefritte, une tourtiere un Raichaux, et une bassinore tels quels ensemble	
a la somme de quarante deux livres cy	XLII ^{tt}
Item, un chasly garny d'un lit de plume, un matelas, La moitié d'un tour de lict de Serge de Caen grise avec une grande couverte ensemble a la somme de quatre vingt livres cy ..	IIII ^{XX}
Item, une huche, une table six chaises telles quelles ensemble a la somme de quinze livres cy	XV ^{tt}
Item une cremaliere, une paire de meschantes pinsses ensemble a la somme de six livres cy	VI ^{tt}
Item quinze livres de chaudiere telles quelles a la some. de vingt sols la livre	XV ^{tt}
Item, au grenier de lad ^{te} maison deux cens soixante et sept livres chaudiere neuve a traite a trente sols la livre cy	III ^e IIII ^{xx} X ^{tt}
Item soixante livres de petites chaudiere de dousaine a trente trois sols la livre cy 99 ^{tt} cy	LIIII ^{xx} XIX ^{tt}
Item soixante livres rassade a vingt cinq sols la livre cy	LXXV ^{tt}
Item trente ^{tt} fil a rets a vingt sols la livre cy	XXX ^{tt}
Item dix originaux pesans ensemble cent soixante livres a douze sols la livre cy	96 ^{tt}
Item trente trois minots de farine a cinq ^{te} sols le minot cy	82 ^{tt} 10 S
Item, environ cent tresses de blé d'inde estimés a vingt minots, a quarante sols le minot cy	40 ^{tt}
Item un bureau a la somme de cent sols cy	5 ^{tt}
Item deux chandelliers de cuivre ensemble a la somme de quarante sols la piece cy	IIII ^{tt}

en la cave

Trois barriques de vin rouge a soixante cinq livres la barrique cy	195 ^{tt}
Item, deux barriques et un quart eau de vie a cent quatre vingt dix livres la barrique cy	427 ^{tt} 10 S
Item, Un rolle de petun pesant cent quatre vingt neuf livres a trente cinq sols la livre cy	330 ^{tt} 15 S
Item neuf fusts de petits barrils a trente cinq	

sols piece cy	15 ^{tt} 15 S
Item, deux tinettes d'environ quarante livres de boeurre a huit sols la livre	16 ^{tt}
Item une barrique prunes dont il en manque environ cinq ^{te} livres estimé a quarante livres cy	XL ^{tt}

dans le magasin

Quatre vingt onze couvers de pourcelaine a douze sols piece cy	54 ^{tt} 12 S
Item, trois cens trente sept ronds de pourcelaine de douze piece cy	202 ^{tt} 4 S
Item, quarante deux coquilles de aussi pourcelaine aud prix	25 ^{tt} 4 S
Item trois Robbes de chambre desté. sans cotton a dix livres piece cy	30 ^{tt}
Item une dousaine jeu de cartes a trois livres douzaine	3 ^{tt}
Item, trois dousaines de serviettes de Mesly telles quelles a sept livres quatre sols d	21 ^{tt} 12 S
Item, huit Nappes aussi de Mesly a huit sols piece	12 ^{tt}
Item, trois paires de draps de Mesly a douze livres la paire cy	36 ^{tt}
Item quatre cravattes a dentelle telles quelles a trois livres piece cy	12 ^{tt}
Item sept de mousseline telles quelles a vingt cinq sols piece	8 ^t 19s
Item, un bonnet a homme de velours a six livres cy	6 ^{tt}
Item, un habit de ratine a homme tel quel a la somme de quinze livres	15 ^{tt}
Item un autre vieil habit sans culotte garny de cinq dousaines & demye de petits boutons d'orfevrie d'argent fin ensemble de vingt livres cy	20 ^{tt}
Item deux vieux habits de tiretaine ensemble a la somme de trente livres cy	30 ^{tt}
Item huit aulnes trois quarts de toile de Rouen a quarante sols au. cy	17 ^{tt} 10 S
Item dix sept paires soulliers a homme a quatre livres paires	68 ^{tt}
Item deux paires a femme a trois livres	

dix sols la paire	7 ^{tt}
Item, douze autres paires de petits soulliers a cinquante sols paire	30 ^{tt}
Item, une escharpe raiseau bluef a cent sols cy	5 ^{tt}
Item, trois meschants tapaborts a trente sols piece cy	4 ^{tt} 10 S
Item, quatre minots de sel a trois livres le minot cy	12 ^{tt}
Item, cent trois aulnes estoffe a lyroquoise a trois livres quinze sols cy	386 ^{tt} 15s
Item, deux cens soixante au. & demye serge poitou a trois livres dix sols au.	911 ^{tt} 15s
Item dix sept aulnes Mesly de vingt huit sols au. cy	23 ^{tt} 16s
Item, soixante et treize aunes escarlatine a huit livres au. cy	584 ^{tt}
Item, soixante 8 trois aulnes de drap du Nord a 6 ^{tt} Item quinze aulnes de petite ratine a dix sols aulne cy	82 ^{tt} 20s
Item quarante six aunes & demye de serge de Caen a cinquante sols aulne cy	116 ^{tt} 5s
Item cinq aulnes serge de Poitou a trois livres dix sols au. cy	17 ^{tt} 10s
Item, dix sept aulnes frison blanc a trente sols aune cy	25 ^{tt} 10s
Item huit aunes & demye de Molton a trois livres l'aune cy	25 ^{tt} 10s
Item, unze aunes petit creseau a trois livres l'aune cy	33 ^{tt}
Item, soixante & huit aunes toile de Lyon a vingt sols aulne cy	68 ^{tt}
Item trente quatre aulnes toile pinte a trente sols aulne cy	51 ^{tt}
Item seise moyennes couvertes blanches a huit livres piece cy	128 ^{tt}
Item unze autres couvertes plus grandes a quatorze livres piece cy	154 ^{tt}
Item, huit dousaines et huit paire de bas de traite a usage d'homme de trente huit sols paire cy	260 ^{tt}
Item, dix huit paires de bas saint mexan a trois livres cinq sols paire cy	58 ^{tt} 6s

Item, vingt sept paires de bas de poitou a quarante sols paire cy	54 ^{tt}
Item, deux petites paires a enfant a cinq sols paire cy	10s
Item, six paires de bas de traite a usage de femme a trente sols paire cy	9 ^{tt}
Item, vingt six chemises de Mesly a quarante sols piece cy	52 ^{tt}
Item huit dousaines & deux grandes chemises de traite de cinquante sols piece cy	245 ^{tt}
Item, trois calçons a trente sols piece cy	4 ^{tt} 10s
Item, deux dousaines paire de bas a trente huit sols paire	45 ^{tt} 12s
Item, trois grosses boutons faux à juste a corps a trois livres grosses cy	9 ^{tt}
Item, une grosse boutons a Capot de trois livres cy	3 ^{tt}
Item, trente deux paires Cizeaux pour les sauvages a six sols paire	9 ^{tt} 12s
Item douze peignes de corne a six S. piece cy	3 ^{tt} 12s
Item dix huit paires de Manches galonnées a quarante sols paire cy	36 ^{tt}
Item, huit grands capots a sept livres piece cy	56 ^{tt}
Item quatre petits capots a trente cinq S. piece cy	7 ^{tt}
Item trois juste a corps de drogues doublé de toile a dix livres piece cy	30 ^{tt}
Item quatre petites chemisettes d'enfans a trente cinq sols piece cy	7 ^{tt}
Item cinq aulnes & demye de burre a quatre livres au. ..	22 ^{tt}
Item, quatre petits bonnets pour les sauvages a dix sols piece cy	2 ^{tt}
Item, vingt huit aulnes & demye de tirretaine a trente sols aulne cy	42 ^{tt} 15s
Item vingt neuf aunes frison rouge a trente sols au.	50 ^{tt} 15s
Item trente six livres de fil de poitou a quarante la livre ..	72 ^{tt}
Item, douze livres castor a cinquante deux sols & six deniers cy	31 ^{tt} 10s
Item neuf livres autres castors a trois livres sept sols six deniers cy	30 ^{tt} 7s. 6.

Item dix livres & demye castor esté Sic a vingt six sols trois deniers la livre cy	13 ^{tt} 15s. 7d.
Item dix-huit livres de fil. a rest a vingt sols la livre cy	18 ^{tt}
Item sept paires de gans a homme a douze sols paire	4 ^{tt} 4s
Item, vingt trois mouchoirs indienne a quinze sols piece cy	17 ^{tt} 5s
Item quatre vingt aulnes ruban de taffetas de plusieurs couleurs de dix sols aulne cy	40 ^{tt}
Item, trois paires de bas d'Angleterre a quatre livres dix sols cy	13 ^{tt} 10s
Item, quatre pieces petites tavelles a clinquant a quinze sols piece cy	3 ^{tt}
Item, quatre vingt neuf aunes gallon faux a huit sols aune	12 ^{tt} 17
Item, soixante & douze aunes ditto a cinq sols aune	18 ^{tt}
Item sept cent vingt esguilles a coudre à huit sols le cent cy	3 ^{tt}
Item, huit pieces de tavelle de huit sols pieces cy	3 ^{tt} 4
Item une escharpe de petit taffetas a six livres cy	6 ^{tt}
Item deux grosses boutons soye de 3 livres la grosse cy ..	6 ^{tt}
Item, huit paires boucles d'acier de huit sols paire cy	3 ^{tt} 4s
Item, six petites cassettes a cinq livres piece cy	30 ^{tt}
Item, deux cens trente livres chaudières a trente sols la livre cy	345 ^{tt}
Item, trente quatre cornes a poudre a dix sols paire cy	17 ^{tt}
Item douze fusils de traite a dix huit livres piece cy	216 ^{tt}
Item deux fusils de façon a quarante cinq livres piece cy	90 ^{tt}
Item trois petites carabines de traite a dix livres cy	30 ^{tt}
Item quatre petites peaux grasses a quatre	

livres piece cy	16 ^{tt}
Item, dix sept chapeaux de traitte de trois	
livres piece cy	51 ^{tt}
Item deux cinturons tels quels a quatre livres	
piece cy	8 ^{tt}
Item dix huit lames d'Espées a dix huit	
sols piece cy	16 ^{tt} 4s
Item dix sept dousaines de peignes de traitte a	
quarante huit sols la dousaine cy	40 ^{tt} 16s
Item, vingt neuf dousaines petits cousteau	
boucherons a trente huit sols la dousaine	55 ^{tt} 2s
Item, un cent de fers de fleches de sept	
livres	7 ^{tt}
Cinq grosses & demye alleines a quatre livres	
la grosse	22 ^{tt}
Item sept cent ains a barbue a trente	
cinq sols le cent	12 ^{tt} 5s
Item, deux dousaines & demye cousteaux flammands	
a trois livres douze sols cy	9 ^{tt}
Item vingt Dousaines cousteaux flattins a	
trente sols cy	30 ^{tt}
Item sept grattes a sept sols piece cy	2 ^{tt} 9s
Item sept peaux de rats musqué a cinq	
sols piece cy	1 ^{tt} 15s
Item, deux livres de Vermillon de cent sols	
la livre cy	X ^{tt}
Item, vingt une haches a quinze sols piece cy	15 ^{tt} 15s
Item, cinq cent cinq ^{te} livres plomb de vingt livres	
le cent cy	100 ^{tt}
Item huit dousaines petits grelots a douze	
sols dousaine cy	4 ^{tt} 16s
Item six livres de Rassade a vingt cinq sols	
la livre cy	VI ^{tt} (?)
Item une serrure avec sa clef de quarante	
sols cy	2 ^{tt}
Item huit Martes dhyver a vingt sols piece cy	8 ^{tt}
Item quatre autre d'Esté a dix sols piece cy	2 ^{tt}
Item deux loutres d'esté ensemble a Cinq livres cy	C S
Item, un pricaud de quarante sols cy	XL S

Item, trois vieux fusils dont l'un sans fust ensemble a la somme de vingt livres cy	20 ^{tt}
Item vingt deux autres tranche de quinze sols piece	16 ^{tt} 10
Item sept pioches neuves de trente sols piece cy	10 ^{tt} 10s
Item, trente trois grandes haches biscayennes a trente huit sols piece cy	62 ^{tt} 14s
Item, cinquante cinq petites haches de traite de dix huit sols piece cy	49 ^{tt} 10s
Item neuf dousaines & demye de cousteaux flamands a trois livres douze S. dousaine cy	34 ^{tt} 4s
Item vingt deux dousaines miroirs de traite a quarante sols dousaines cy	44 ^{tt}
Item, deux paires de Bas de poitou a quarante sols la paire cy	4 ^{tt}
Item cent petits ronds que canons de pourcelaine tels quels ensemble a la somme de vingt livres cy	20 ^{tt}
Item environ une livre et demye de tissau oiyanne ensemble a la somme de trois livres cy	3 ^{tt}
Item deux Cies de long et une de travers dont deux montees ensemble a la somme de quinze livres cy	X ^v tt
Item trois pioches en bois telles quelles ensemble a la somme de six livres cy	6 ^{tt}
Item, cinq livres & demye de fil a quarante sols la livre cy	XI ^{tt}
Item environ soixante livres de raisins a huit sols la livre cy	24 ^{tt}
Item deux terrines ensemble a la some. de trois livres cy	III ^{tt}
Item, trois cent livres de poudre a vingt sols la livre	300 ^{tt}
Item en louis d'argent et sols marquez la somme de deux cents quatre vingt livres cy	II ^c IIII ^{xx} tt
Item une grande hache de service a la somme de trois livres cy	III ^{tt}
Item en louis d'or et d'argent que la d ^{te} damoiselle veufve a declaré avoir et estant en la succession dud. deffunt son es- poux la somme de deux mil cent soixante & cinq livres cy	II ^m C L XV ^{tt}

laquelle somme est en argent de ce pays elle déclare quelle fust mise en depot entre les mains de Mons. Ranuyer economie de séminaire de Montreal par feu Mond S^r de Brucy le quatre Novembre dernier !

en estable

Item deux boeufs de l'age de dix ans ensemble a la somme de six vingt livres cy	G X X ^{tt}
Item trois torreaux dont deux de l'age de trois ans et l'autre de deux ans ensemble a la somme de six vingt quinze livres cy	6 ^{xx} XV ^{tt}
Item quatre vaches a laict, ensemble a la somme de cent livres cy	C ^{tt}
Item, une torre de l'age de deux ans a la somme de dix huit livres cy	18 ^{tt}
Item, un veau de l'année a la somme de dix livres cy	10 ^{tt}
Item, cinq cochons en graisse a la somme de cent livres ensemble cy	C ^{tt}
Item, cinq nouritureaux de l'année ensemble a la somme de cinquante livres cy	L ^{tt}
Item, dix terrines a laict, ensemble a la somme de sept livres dix sols cy	7 ^{tt} 10s

suit les immeubles dud. fief

Une maison de piece sur piece de longueur de vingt cinq pieds sur vingt pieds de large couverte de bardeau une petite laictrie et un Cabinet a Costé une cheminée de Massonnerie, une cave de Massonne a Mortier de terre, une solle de laquelle maison, menasse ruine, un fourny de piece sur piece de longueur de dix huit pieds avec sa cheminée de bousillage, une estable aussy de piece sur piece de vingt cinq pieds de long couverte d'herbe le tout en assez bon estat. Item toutes les terres dud. fief dont six arpens ou environ nettoyés et de pauvre valeur a cause que ce n'est quasy qu'un rocher Le Reste desd^{tre} Complanté en grands bois et une prairie aux environs ou au bout d'icelle estimé le tout ensemble a la somme de deux mil cinq cent livres cy

11^m v C^{tt}

Item, au bout d'Enhaut de l'Isle de Montreal un fief de deux arpents de large ou environ, sur vingt de long complanté en grand bois, tenant d'un Costé a la terre du S^r de Coulongne et d'autre a celle dud^sr Le Ber, estimé la somme de Cent livres cy C^{tt}

Ce fait et a l'Instant par Même Req^{te} que dessus Je nottaire susd. & sousigné me suis transporté avec les dits sieurs Le Ber et Patron en lad^{te} Isle de Montreal sur le fief nommé Brucy estant de la succession dud deffunt sieur de Brucy ou estant, ay inventorié et fait description des choses contenues sur led. fief, qui ont esté apres la visite d'Icelluy faite par lesd sieurs Le Ber et Patron les ont prisées et estimez aux sommes de deniers cy-apres déclarées.

premièrement

En la grange dud fief environ sept cent gerbes de bled froment qui suivant l'estime des personnes qui ont desja battu pourront produire six vingt minots de bled prisés et estimés a la somme de cinquante sols le minot cy 30^{tt}

Item en la d^{te} grange environ vingt minots de pois qui sont abbattre a quarante cinq sols le minot cy 40^{tt}

Item au bout et proche lad^{te} grange et proche la maison dud fief quarante huit Madriers de bois de Noyer tendre et dix huit de bois blanc, estimés ensemble a la Somme de trente livres 30^{tt}

Item, sur led fief lad^{te} grange contenant soixante pieds de long, sur vingt cinq pieds de large faite de bois de piece sur pieces, dont la moitié couverte de planches et l'autre moytié d'herbe, deux portes fermant a clef avec une batterie en partye de Madriers, Item lad^{te} Maison aussy de piece sur pieces, de longueur de vingt deux pieds sur dix huit de large couverte aussy d'herbe, dans laquelle il y a deux planches de Madriers emboutés seulement par le plancher d'En haut, deux cabinets a cloison, deux cabanes, la cheminée de pierre de Mortier de terre; Item toutes les terres dud fief de la largeur de cinq arpens ou environ sur quarante de profondeur, tenant d'un costé a la terre et concession de Jean de la Londe dit l'Espérance et d'autre costé a celle de Cibard Couraud dit LaCoste le tout

estimé ensemble y compris environ vingt cinq arpens en labour de charue a la de trois arpens ou environ qui n'est qu'a la pioche a la somme de deux mil livres cy 11^m ^{ts}

Somme totale des sommes continues au present Inventaire se monte a la somme de vingt quatre mil huit cent quatre vingt huit livres cinq sols trois deniers sauf erreur de calcul cy 24888^{tt} 5s 3^d

Basset
No^{re} Royal

*s'en suit les titres et enseignements
premièrement*

Le contrat de mariage d'entre led deffunt, Sieur du Brucy et lad^{te} Damoiselle sa femme passé par devant Moy dit Nottaire le huictie. jour d'avril g. b. i. c. soixante et seize, par lequel appert, que lad^{te} Damoiselle sa femme est commune en tous biens meubles acquets et conquests Immeubles suivant la coustume de paris quelle a de préciput une some. de quatre cent livres et douée de la somme de trois mil livres de douaire prefix et pour une fois payé, ou du douaire coustumier suivant lad^{te} coustume a son choix que chacun des futurs époux seroient tenus des debtes et hypotheques l'un de l'autre faites et créées avant la solennité de leur mariage, paraphé et cotté A cy A

Item, un contract de fief en l'Isle perrot en date du premier janvier g b i c soixante et seize consistant en dix arpens de front sur trente de profondeur tirant au sud ouest a prendre et commencer depuis la pointe du desert qu'avoist fait desfricher pour lors led S^r de Brucy, du Costé de Mons. perot cy devant Seigneur de lad^{te} Isle et. ensemble les deux Isles aux Pins et de St Gilles mentionnées aud. Contract avec Justice moyenne et basse droit de chasse et de pêche audedans et pardevant les dittes terres et Isles a la charge de la foy et hommage qui doit porté et rendue a chacune mutation de Seigneur en la maison seigneuriale de lad Isle perrot, et aux droits féodeaux quand le cas escherra suivant lad coustume, paraphé et cotté, B.

Item au bas du dit contrat est escrit, Nous adjoutons a la susdite terre et donnons une grande prairie qui se rencontre a peu pres derriere le logis dud Sieur de Brucy, en cas quelle ne se rencontre pas dans lad^{te} que nous luy avons cy devant conceded sous les mêmes conditions portées au present contract en foy de quoy nous avons signé ce vingt sixie uin g b i c quatre vingt signé perrot sans paraphe, et paraphé et cotté C

Item un autre contract en date du cinquieme fevrier g b i c quatre vingt quatre, par lequel il appert que Messire françois Dollier de Casson pretre Supérieur du Seminaire de Montreal et procureur de Messire Louis Tronson aussy prêtre et supérieur du séminaire St Sulpice de Paris, a concédé et octroyé aud Sieur de Brucy deux arpens de tere de large a commencer sur le bord du grand fleuve St Laurent sur vingt arpens de profondeur, tirant au nord, tenant au fief et tere du S^r Jacques Le Ber, et d'autre a la terre du sieur de Coulongne le tout en fief noble sans justice, a la charge de la foy et hommage qui sera porté et rendue a chacune mutation de Seigneur, en la maison seigneuriale dud Montreal et aux droits féodaux suivant la coustume de paris paraphé & cotté D.

Item un autre contrat de concession en datte du seise novembre g b i c quatre vingt trois, portant que Mond. Sieur Dollier donne et concede aud. deffunt Sieur de Brucy un restant de terre qui se trouve entre les concessions du nommé Cibard Couraut dit la Coste et celle du nommé lespérance sur quarante arpens profondeur qui court nord est quart de Nord est le tout en fief comme dessus paraphé et cotté E.

Item un contrat de vente passé, par le S^r Claude Robutel de St André and deffunt S^r de Brucy en datte du vingt quatrie. Novembre g b i c soixante et seize par lequel il luy vend un emplacement de terre assis en la ditte Isl dans le lieu désigné pour la ville de Montreal, consistant environ en un quart d'arpens de tere, tenant d'un bout a la rue ditte de St Paul et d'autre bout a la terre de pierre Gadoys, d'un costé a larue ditte de St Pierre, et d'autre a celle dud Gadoys ensemble un puis de Massonnt assis sur iceluy et quelques bastimens y construits chargé envers Mess^{rs} Les Seigneurs de Montreal de trois deniers de cens par arpent avec une quittance de l'ensaisiment dud contrat du trentie. Aoust g b i c soixante et dix-sept signe

lefevre et ensuite, un escrit par lequel il paroist que Mond. Dollier accorde aud Sieur de Brucy la devanture de sa maison en cas quelle ne soit pas conceddée du premier avril g b i c, soixante et dix neuf signé Dollier paraphé et cotté F.

Item, un autre contract de vente du vingt un Septembre g b i c quatre vingt trois passé pardevant moy dit nottaire, par lequel led Gadoys vend aud Sieur de Brucy dix perches de terre proche et Joignant celle quil a acquis dud S^r Saint André commençant une perche de large sur dix de long chargé de même cens que dessus.

Item une coppie de contract de concession d'un petit emplacement de tere en la rue St Paul, en datte du quinzie. Mars g b i c quatre vingt quatre passé pardevant Mauge Nottaire, tenant d'un costé, a la tere et boutique du S^r deffunt de Belestre. Père de lad^e Damoiselle veuve et celle de Simon Guillory avec un autre escrit de Monsieur perot cy-devant Gouverneur de lad Isle du vingt cinq aoust g b i c soixante et dix huit par lequel il donne et concède aud Sieur de Brucy & Belestre un Restant de terre entre celle de Mond Sieur perot et celle cy-devant concédée chargé le tout de six deniers de cens par chacun ans pour chacune toise en quaré paraphé et cotté G.

Item, une promesse de la Damoiselle veufve de Belestre de la somme de quatre cens livres argent de france payable aud deffunt Simon Brucy, a Montreal fait à Quebec le seise. octobre g b i c quatre vingt quatre signé Marie par, paraphé et cotté H.

Item un Mémoire des marchandises que led feu S^r de Brucy a donné, au sieur Dombourt capitaine de navire pour l'achapt d'Icelles en l'ancienne france et luy estre envoyées au compte et risques dud feu S^r De Brucy, en ce pais pour lesquelles Marchadises il paroist au pied dud Mémoire que led Sieur de Brucy a donné en lettres de change pour france la somme de cinq mil cent livres suivant le récipissé dud Sieur Dombourt y inséré, dis. quatorsie. et seisie. octobre de la presente année g b i c quatre vingt quatre, Cotté et paraphé I.

Item, une quictance generale de Pierre Haubert de la chesnaye Marchand Bourgeois de Quebec de la Somme de trois cent cinquante deux livres dix neuf sols quatre deniers en datte du troisieme Octobre g b i c quatre vingt un cotté et paraphé L.

Item une sentence au profit dud S^r de Brucy Contre le nommé Baron, de la some. de trente quatre livres du vingt un octobre 1683 cotté et paraphé M.

Item une promesse de la somme de trente Livres faits par le Nommé Laprairie M^{re} d'Escolle, aud S^r de Brucy en datte du huictieme aoust g b i c quatre vingt trois paraphé et cotté N.

Item une promesse de Monsieur de la Salle de la somme de cinquante livres pour et de l'acquit du nommé Quenet en datte du vingt troisie. Novembre g b i ç soixante et dix huit cotté et paraphé O.

Item une autre promesse de Mond Sieur de la Salle pour et a lacquit de ce que pouroit debvoir po. Lors le nommé Nicolas Crevel dit Collin aud feu S^r de Brucy en datte du vingt huictre. octobre g b i c soixante et quinze, cottée et paraphé P.

Item une Messive escrite de la Rochelle le trente May g b i c soixante et seize par la Vve Duquery par laquelle il paroist quelle na pu satisfaire a quelque somme quelle devoit sans suscription ny dclaraon de ce quelle doit cotté et paraphé Q.

Item un certificat de Monsieur Perot cy-devant Gouverneur de l'Isle de Montreal en datte du trente decembre g b i c soixante et quinze par lequel il paroist et confesse que la somme de mil livres deue par la ditte Veufve Duquery il y appartient la moityé aud feu S^r de Brucy Cotté et paraphé R.

Item un acte rendu au Bailliage de cette Isle du cinquieme decembre 1684 signé Maugue Greffier et scellé par lequel appert que la ditte damoiselle de Brucy a accepté la garde noble des enfans mineurs du dit deffunt S^r de Brucy & d'elle aux charges et protestations quelle a faites par led acte cotté et paraphé S.

Item un livre en forme de Reg're. de ce que les Sauvages doibvent a la d^{te} Succession contenant deux cent quatre vingt cinq articles, non Rayez, cottés et paraphés par moy dit Nore, ne varietur par premier et dernier, afin d'éviter a plus grand Inventaire, aux protestations, qu'a faites lad^{te} Damoiselle Vve par l'acte passé par devant Moy dit No^{res} au commencement dud livre en datte du vingt neufie. dud Mois de Decembre sous la Cotte A.

Item un autre livre en forme de Reg're portant les sommes que doibvent aucuns francois a lad^{te} succession contenant cinquante quatre articles non Rayés cottés et paraphés par premier et dernier comme dessus et aux protestaons que la ditte damoiselle Vve a fait par devant Moy dit No^{re} en la premiere feuille dud ivre dud jour vingt neufie. decembre sous la Cotte B.

Item, une Lettre de cachet du Roy Louis quatorze, du vingt quatre fevrier g b i c cinquante huit par laquelle est Mandé a Monsieur Duplessis Besancon son ambassadeur a Venise de donner de l'employ au S^r De belestre Escuyer, dans les armés de la republique dud Venise cotté et paraphé F.

provisions

Item des Provisions du chevalier du St Esprit en faveur de Charles picoté Escuyer Sieur de Blinville petit fils du S. picoté Secretaire des commandemens de feu Madame la Douairiere d'orléans et de Damoiselle Anne Molian et fils de M^{re} francois picoté Escuyer S^r de Belestre Con^{er} du Roy et premier Medecin ordinaire da sa Maj^{te} et de Damoiselle perrine Lambert en datte du vingt deuxie. septembr g b i c soixante et six signées Jean Alexandre des Escurres General et grand M^{re} des hospitaliers et scellées cotté et paraphé sous la Cotte G.

Touttes lesquelles choses ainsy inventoriées priées et Estimées ay delaissé en la charge et garde de lad^{te} damoiselle de Bruicy qui a promis au nom quelle a procedé de les représenter lad^{te} garde Noble finie en nature ou la vallerur d'Icelles, ainsy qu'il est porté par led Inventaire aux protestaons, toutes fois quelle fait comme elle a cy-devant fait, que led inventaire ne puisse luy nuire ny prejudicier aux droits quelle put avoir en lad^{te} succession, soit par son contrat de mariage ou autrement et que s'y pendant de l'ordonnance ses affaires ou son peu de santé ne permit pas de Se transporter au Montreal pour la closture dud Inventaire, elle presentra requeste a ses fins pour obtenir de luy compétant et pour obtenir acte de lobtien quelle fait de ses douaire prefix et preciput mentionnés en sond. contrat de mariage, dont elle fait des a present choix comme es-

ACTES DE SEPULTURE DES VICTIMES DE L'INCENDIE DU THEATRE SAINT-LOUIS, A QUÉBEC, LE 12 JUIN 1846

—
Notre-Dame de Québec (cathédrale)
—

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis, dame Henriette Angélique Glackemeyer, âgée de quarante sept ans, épouse de Sieur Théodore Frédéric Molt, professeur de musique, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret, soussigné, et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signé.

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis, Frédéric Félix Molt âgé de vingt ans fils légitime de sieur Théodore Frédéric Molt, professeur de musique, et de défunte dame Henriette Angélique Glackemeyer, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous, prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Adolphe Alphonse Molt, âgé de douze ans, fils légitime de sieur Théodore Frédéric Molt, professeur de musique, et de défunte dame Henriette Angélique Glackemeyer, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Dame Marie Louise Labresque dite Lavallée, âgée de quarante ans, épouse de Ronald McDonald, écuyer, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret, soussigné, et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis dame Marie Louise Eugénie McDonald, âgée de vingt deux ans, épouse de sieur Rigobert Angers, marchand, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Mary O'Brien, âgée de vingt-six ans, épouse de John Lilly, tailleur, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis James O'Leary, plâtrier, âgé de vingt un ans, fils légitime de feu Jame O'Leary et de Margaret Doyle, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Mary O'Leary, âgée de dix huit ans, fille légitime de feu James O'Leary et de Margaret Doyle, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Ellen Murphy, âgée de vingt ans, née de parents à nous inconnus, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Ann Taaffe, âgée de vingt trois ans, née de parents à nous inconnus, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Emilie Poncy, âgée de quarante ans, fille légitime de feu François Poncy et de Perpétue Miville Deschênes, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Michel Charles Flavien Sauvageau, âgé de quinze ans, trois mois et neuf jours, fils légitime de Michel Charles Sauvageau, professeur de musique, et de Marie Angélique Lévêque, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret, soussigné, et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis, Anna Maria Brown, âgée de vingt-un ans et trois mois, fille légitime de Edward Brown et de Mary Kenney, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Isaac Devlin, horloger, âgé de vingt et un ans, fils légitime de Michael Devlin et d'une mère dont le nom nous est inconnu, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quatorze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec soussigné, avons inhumé dans le cimetière St-Louis Patrick McHugh, instituteur, âgé de trente-deux ans, époux de Frances Purcell, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Ambroise Hector Verret soussigné et George Jeunesse qui a déclaré ne savoir signer.

A. H. Verret
Chas F. Baillargeon Ptre

Le quinze juin mil huit cent quarante six, nous prêtre, curé de Québec, soussigné, avons inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de l'église métropolitaine de Québec sieur Jean Baptiste Vézina, marchand, âgé de trente-un ans, né de parents à nous inconnus, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents les sieurs Jean Baptiste Adjutor Chartier, Cirice Têtu, Charles-Alexandre Dubuc, Joseph Hamel, Isidore Thibodeau et Ferdinand Bois qui ont signé avec nous

J. B. A. Chartier
C. A. Dubuc
I. Thibaudeau

Cirice Têtu
Jos. Hamel
Ferdinand Bois

Chs F. Baillargeon Ptre

Le seize juin mil huit cent quarante six nous prêtre, soussigné, avons inhumé dans l'église des Dames Ursulines de Québec sieur Joseph Tardif, gardien de la Cour de Justice, âgé de soixante deux ans, époux de dame Olivette Fiset, brûlé dans l'incendie du douze du courant. Présents Mathieu Bardy, Joseph Marmette, Joseph Légaré, Alexandre Benjamin Sirois, Robert Jellard et Joseph Petitclerc, écuyer, qui ont signé avec nous

A. B. Sirois
Robt Jellard
Jos Légaré

Jh Petitclerc

Mathias Bardy
J. L. Marmette
Tho. Maguire Ptre

Le seize juin mil huit cent quarante six nous prêtre, soussigné, avons inhumé dans l'église des dames Ursulines de Québec, dame Olivette Fiset, âgée de quarante neuf ans, épouse de sieur Joseph Tardif, brûlée dans l'incendie du douze du courant. Présents Mathieu Bardy, Joseph Marmette, Joseph Légaré, Alexandre Benjamin Sirois, Robert Jellard et Joseph Petitclerc, écuyers, qui ont signé avec nous. Fait à Québec les jour et an que dessus.

Tho. Maguire Ptre

A. B. Sirois
Jos. Légaré

Jh Petitclerc
Robt Jellard

Mathieu Bardy
J. L. Marmette

Register of the English Metropolitan Church, Québec

Edward R. Hoogs, of Quebec, Book-keeper, in the Montreal Bank, aged thirty years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell, Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present T. Mason, W. H. Hoogs

John, son, of Edward R. Hoogs (deceased) and of Mason his wife, Aged, eight years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth day of June, in the year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Ths. Mason, W. H. Hoogs

Edward, Son, of Edward R. Hoogs, (deceased) and of Mason his wife, aged, six years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried by Coroners warrant, on the fourteenth day of June, in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell, Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present T. Mason, Wm. H. Hoogs

Thomas C. Harrison, from Hamilton Canada West, Aged twenty one years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me, George Mackie, Curate of Quebec
Present Wm. Eudon, John Rickaby

J. J. Sims, Esqr, of the City of Quebec, Druggist, Aged, Fifty three, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June, in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Joseph Bowles, George G. Ardouin

Rebecca, daughter of the late J. J. Sims, Aged, twenty three years, died, on the twelfth (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June, in the year of Our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Joseph Bowles, George G. Ardouin

Kennith, Son, of the late J. J. Sims, Aged, thirteen years, died on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Joseph Bowles, George G. Ardouin

Stewart Scott, of the City of Quebec. Clerk of the Court of Appeals, Aged forty one Years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth day of June, in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me George Mackie, Curate of Quebec

Present Henry S. Scott, John Bromer.

Elizabeth Lindsay, wife of Thomas Atkins, of Quebec, Clerk of the Upper Town market, Aged, fifty three Years, died, on the twelfth, (on the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June, in the Year of our Lord, one thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Thomas Atkins Husband John Bromer

Richard Atkins, of Quebec, (Son of the above E. Lindsay) Aged, twenty seven years, died, on the twelfth (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the fourteenth, day of June, in the year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present Thos Atkins Father

W. J. Bickele

John Bromer

John Wheatley, of Quebec, Stationer, Aged, Forty two, years died on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant on the fourteenth, day of June, in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six.

By me W. Chaderton

Minister of the Chapel of St Peter, Quebec

Present Fred N. Wise, Wm Paterson

Colin Ross, a native of Inverness, Scotland, Plasterer, Aged twenty six Years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, by Coroners warrant, on the thirteenth day of June, in the Year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six

By me George Mackie Curate of Quebec

Present John Rickaby, Robt Richardson

Agnes Black, wife, of Colin Ross, (Entered above) of Montreal, Aged, eighteen Years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis, by fire), and was Buried, By Coroners warrant, on the thirteenth, day of June, in the Year of our Lord, one thousand eight hundred and forty six

By me George Mackie, Curate of Quebec

Present John Rickaby, Robt Richardson

John Smith, Son of John Kane, of Quebec, Tin Smith, and of Anne, his wife, Aged, Years, died, on the twelfth, (in the theatre of St. Lewis by fire) and was Buried, on the fourteenth day of June, (by Coroners warrant) in the year of our Lord, One thousand eight hundred and forty six

By me E. W. Sewell Incumbent of the Chapel of the
Holy Trinity

Present John Kane, John Rickaby

St Andrew's Church Register

Poline Gauthier, widow of the late John Gibb of Montreal, aged about foy two fears and Jane Lawson Gibb, her daughter aged seventeen years, died on the twelfth day of June and were buried on the fourteenth one thousand eight hundred and forty six

John Cook D. D. Men

James Gibb

Duncan Mon

Register of the Military Congregation, Québec

Thomas Hamilton, Lieut in Her Majesty's 14" Regiment, aged twenty six years, Died on the Twelfth, and was Buried on the Fifteenth day of June, in the Year of Our Lord, One Thousand Eight Hundred and forty six, in presence of

C. R. Newman

B. Major 14 foot.

John Watson Captn 14th Regt.

By me George Cowell M. A. Chaplain to the Forces

Register of St Peter's Chapel (Church of England)

John Berry late of Aberdeen, and in the employ of William Price and Company of Quebec died in the fire which destroyed the Theatre St. Lewis on the twelfth, and was Buried on the sixteenth day of June, in the Year of our Lord one thousand eight hundred and forty six

By me W. Chaderton Minister of the Chapelry of St Peter

Present John Rickaby, Abel Rickaby

Register of the Wesleyan Methodists

Horatio Carwell Sen : Dry Goods Merchant,
Horatio Carwell Jun. and Ann Trinder Carwell all of
the City of Quebec, died on the twelfth day of June one
Thousand eight hundred and forty six and were buried on
the fourteenth day of the same month and year in presence
of the subscribing witnesses.

Witnesses

John McLeod by me John Brownell, Minister
Wm Blight

Register of St John's Church

Julia Margaret Mauley aged sixteen years and nine
months daughter of Assistant Commissioner General Ray
died on the twelfth and was Buried on the fourteenth June
in the year one thousand eight hundred and forty six

John Clugston Min.

Alex Haddan

John Rickaby

Régistre de la Paroisse St Roch de Québec

Le quatorze juin mil huit cent quarante six nous prêtre
soussigné avons inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le
corps de Joseph Marcoux huissier, brûlé la veille dans l'in-
cendie du théâtre, époux de Félicité Bélanger de cette pa-
roisse. Il était âgé de trente neuf ans. Présens Joseph
Fortin et Louis Giroux qui n'ont su signer

N. Beaubien ptre

QUESTION

Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements au su-
jet de Charles-Fabien Picotte qui fut reçu notaire le 28 jan-
vier 1836. Son nom apparaît sur la liste des notaires reçus
cette année-là, dans le deuxième volume de l'*Histoire du No-
tariat au Canada*, de J. E. Roy. (vol. II, page 548). Le
Tableau général des Notaires de la Province de Québec est
muet à son égard.

Curieux

RATIFICATION DU TRAITE DE PAIX DU 13
DECEMBRE 1665 PAR TROIS AMBASSADEURS
IROQUOIS (12 JUILLET 1666)

Le septième du mois de juillet de l'année mil six cent soixante-et-six, les Iroquois de la nation d'Onnei8t ayant appris par les Aguerromons, leurs voisins et leurs alliés, et par les Hollandais du Fort Orange, qu'au mois de février de la même année les troupes de Louis Quatorzième, par la grâce de Dieu, Roi très chrétien de France et de Navarre, avaient porté sur les neiges et les glaces les armes de Sa Majesté jusques auprès du fort Orange en la Nouvelle Hollande, sous la conduite de messire Daniel de Courcelle, lieutenant général de ses armées par les ordres qu'elles avaient reçus de messire Alexandre de Prouville, chevalier, seigneur de Tracy, conseiller de Sa Majesté en ses Conseils et lieutenant général de ses armées et dans les Iles et terre ferme de l'Amérique Méridionale et Septentrionale tant par mer que par terre, à dessein de combattre et détruire les d. Aguerromons, ce que probablement elles auraient fait si la méprise de leurs guides ne leur avait fait prendre un chemin pour l'autre, sont descendus à Québec pour y demander la paix tant en leur nom qu'en celui des Aguerromons par dix de ses ambassadeurs nommés Soeures, Tsoensertanne, Gamonkrenioten, Asaregtanne, Isendia-gon, Achemihara, Iogonk8aras, Oskaraguets, Ak8echen, et après avoir fait entendre par la bouche de l'orateur Soeures, leur chef, le sujet de leur ambassade, par dix paroles exprimées par autant de présent, et nous avoir rendu les lettres des officiers de la Nouvelle-Hollande, ont unanimement demandé que connaissant la force des armes de Sa Majesté, la faiblesse des leurs, et l'état des forts avancés vers eux, et d'ailleurs sachant que les trois nations iroquoises supérieures se sont toujours très bien trouvées de la protection qu'elles ont ci-devant reçue du dit Seigneur du Roi, il plut à Sa Majesté de leur faire la même grâce qu'à elles en leur accordant cette même protection et les recevant au nombre de ses fidèles sujets demandant que les traités ci-devant faits tant par

les dites nations que par la leur, aient même force et vertu pour celle d'Agnez que les a requis de nous en supplier avec grande instance ce qu'elle aurait fait elle-même par le moyen de ses ambassadeurs si pour eux elle n'avait appréhendé un mauvais traitement de notre part, ratifiant de la leur, tous les dits traités en tous leurs points et articles, dont lecture leur a été faite en langue iroquoise par Joseph Marie Chaumonot, prêtre, religieux de la Compagnie de Jésus, ajoutant en outre à tous les dits articles qu'ils protestent effectuer de bonne foi ce qu'ils ont offert par leurs dits présents, surtout de rendre tous les Français, Algonquins et Hurons qu'ils tiennent captifs parmi eux de quelle condition et qualité qu'ils soient et si longtems qu'il y ait qu'ils y soient détenus, même de la part des Aguerronnons de faire passer des familles d'entre eux pour servir de même que les familles des autres nations de lien plus étroit de leurs personnes et de leurs volontés aux ordres de ceux qui auront en ce pays l'autorité du dit Seigneur Roi qu'ils reconnaissent dès à présent comme leur souverain demandant réciproquement en toute autre chose qu'on leur rende de bonne foi tous ceux de leur nation qui se trouveront prisonniers à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières qu'on transmette chez eux des familles françaises, et quelques robes noires c'est-à-dire des Jésuites pour leur prêcher l'Évangile, et leur faire connaître le Dieu des Français qu'ils promettent aimer et adorer, même que le commerce et la traite leur soient ouverts avec la Nouvelle-France, par le lac du St-Sacrement, avec assurance que de leur part, ils donneront chez eux une traite sûre tant aux dites familles qu'aux marchands traitans, non seulement en leur préparant des cabanes pour les loger, mais encore en travaillant à construire des forts pour les mettre à couvert de leurs ennemis communs les Andastracronnons et autres. Et pour que le présent traité en ratifiant le précédent soit stable et notoire à tous, ils l'ont signé de la marque différentielle et distinctive de leurs familles, après que ce qu'ils ont demandé au Seigneur Roi leur a été accordé en son nom par messire Alexandre de Prouville, Chevalier, seigneur de Tracy, conseiller du Roi en ses Conseils

se (comme plus haut) en la présence et assisté de M. Daniel de Remy, seigneur de Courcelles, conseiller du roi, etc., etc., et de M. Jean Talon, aussi conseiller, etc., et qui ont signé avec le dit seigneur de Tracy et comme témoins François Lemercier, prêtre, etc., etc., et Joseph Marie Chaumonot, aussi prêtre et religieux de la même compagnie, interprètes des langues iroquoises et huronnes.

Fait à Québec, le 12 juillet 1666 (1).

ACTE DE SEPULTURE DE J. O. DION, A CHAMBLY

Le seize février mil neuf cent seize, nous, curé soussigné, avons inhumé dans le cimetière de la paroisse le corps de Joseph Octave Dion, gardien du vieux fort St-Louis à Chambly, décédé le treize de ce mois à l'âge de soixante dix-huit ans, fils de Jean Dion et de Benoit.

Étaient présents L'Abbé J. O. Maurice, Joseph Edmond Dion, Alphonse Lachance, Paul Lachance, Philippe Hébert et un grand nombre d'autres soussignés. Lecture faite

J. O. Maurice ptre
J. E. Dion
J. A. Lachance

REPONSE

Naufrage des Jésuites en 1629 (Vol. XXXV, p. 375). Le P. Lalemant n'a pas totalement oublié d'en indiquer approximativement la place, à 25 lieues de l'établissement du capitaine Daniel à Ste-Anne du Cap Breton. Puis la narration de Champlain (fol. 1288), qui donne ce texte de la lettre, dit expressément que leur vaisseau a été *perdu vers les Iles de Cansau*.

F. Pacifique

(1) Archives de la province de Québec (copie).

NOTES HISTORIQUES SUR L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL

Il en est de Montréal comme de bien d'autres villes du Canada, des États-Unis et de l'Europe, chaque année, pour faire place à de grandes constructions devenues nécessaires, les démolisseurs doivent faire disparaître de vétustes maisons, remplies de souvenirs anciens. Impossible d'empêcher la marche du progrès, d'enrayer les changements qui se produisent dans tel ou tel quartier. Il ne reste qu'à noter la suite des événements, qu'à fixer la mémoire des choses qui ont été.

En 1921, il fallut raser le pâté de maison compris entre les rues Notre-Dame, Saint-Vincent, Sainte-Thérèse et Saint-Gabriel. A ce coin de terre du vieux Montréal s'attachent des noms et des faits qu'on ne saurait laisser dans l'oubli si l'on désire être familier avec les annales de la métropole du Canada.

Souvenir de Lambert Closse

Le lopin de terre rectangulaire, ci-dessus désigné, fit d'abord partie du fief concédé par M. de Maisonneuve au sergent-major de la garnison de Montréal, le sieur Closse, le 2 février 1658.

Relisons ce que l'abbé Faillon nous dit de cette concession dans son *Histoire de la Colonie Française* (vol. II, p. 387-388) : "En vue de favoriser la culture des terres et la sûreté du pays, et aussi pour récompenser le mérite et la bravoure, M. de Maisonneuve, au nom des Associés de Montréal, donna à son major, Raphaël-Lambert Closse, un fief de cent arpents de terre, à simple hommage..... En devenant possesseur de ce fief, le premier qui ait été accordé dans l'île de Montréal et qu'il appela de son propre nom, M. Closse quitta le fort et s'établit sur son fief même, y fit des défrichements considérables et y bâtit une maison fortifiée pour se mettre à couvert des Iroquois" (1).

(1) Cette assertion est-elle risquée ? M. Closse eut bien l'intention de s'établir sur son fief, hors la ville; il commença même à ériger son manoir, mais cette maison était inachevée lors de sa mort en 1662. Voir B. R. H., 1918, p. 253, et 1919, p. 16.

Ce fief commençait à dix perches du fleuve Saint-Laurent et il avait quarante perches de largeur. La maison du major Closse serait, de nos jours, au coin des rues Dorchester et Saint-Dominique, à l'endroit où s'élève l'hôpital général anglais.

Bientôt, "se voyant trop isolé pour être secouru en cas d'attaque" (car le Montréal d'alors n'existait qu'au bas des rues Saint-Sulpice et Saint-François), "le major Closse vendit, vers la fin de l'année 1659, à l'abbé Souard, une lisière de son fief, formant cinquante arpents, dont huit labourables à la charrue et quatorze à la pioche avec cette clause expresse que M. Souart y ferait bâtir un logis proche et à la défense de celui du vendeur qui sans cette condition n'eût pas consenti à la vente....."

"L'Abbé Souart faisait cet achat pour favoriser l'établissement" de ses parents ou amis : Louis Artus de Sailly, marié à Anne-Françoise Bourduceau, tous deux arrivés à Montréal, l'année précédente (1).

Trois ans plus tard, le 6 février 1662, l'intrépide Closse était tué par les Iroquois.

Louis Artus de Sailly ne fit pas florès. Plus apte aux écritures qu'aux labours, il accepta la charge de juge de la sénéchaussée royale de Montréal, en 1663, mais ce tribunal éphémère ne lui rapportait que 200 francs par an !

M. de Sailly mourut en 1668 et sa femme quitta notre pays pour l'ancienne France.

Le demi fief revint alors à l'abbé Souart et le 4 janvier 1676 il cède la partie sise entre les rues Saint-Paul, place Jacques-Cartier, rue Vitré et Saint-Jean-Baptiste à son neveu Jean-Vincent Philippe, écuyer, sieur de Hautmesnil (2). Cette partie mesurait huit arpents. Son nouveau propriétaire la subdivisa et en commença la vente. Celle-ci ne fut pas rapide, tout d'abord. Pourtant, l'endroit était joli : à quelques pas du vieux Montréal, à mi-chemin entre la citadelle et la nouvelle église paroissiale que l'on construisait le long de la rue Notre-Dame.

(1) Voir B. H. R., 1915, p. 206.

(2) Voir B. H. R., 1916, pp. 40 et 111.

Nombreuses concessions

La plupart des terrains, dans le rectangle qui nous intéresse spécialement cette fois, furent concédés entre 1688 et 1690.

En ces années, quantité d'emplacements dans l'enceinte de la ville trouvèrent acheteurs.

Pourquoi cette ruée soudaine ? On ne saurait l'attribuer à l'arrivée d'un groupe d'émigrants français, ceux-ci ne paraissent pas être venus en nombre appréciable, en ces années.

Ne faut-il pas, plutôt, l'imputer à la terreur que les Iroquois répandaient dans le pays.

On se rappelle les massacres de Lachine et de la Rivière-des-Prairies, en 1689 et 1690. Les colons devaient chercher à se réfugier à l'intérieur des villes pour se mettre à l'abri des incursions des barbares.

Or, comme les parties centre et ouest de Montréal étaient concédées depuis longtemps, le flot des nouveaux citadins se dirigea vers la localité est.

De 1688 à 1690, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame cédèrent près de quarante terrains autour de leurs jardins rues Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste.

Ensuite, l'assaut se porta sur le petit fief de M. de Hautmesnil.

Du 8 septembre 1689 au 8 juin 1690, celui-ci concéda vingt-trois terrains le long des rues suivantes :

Rue Saint-Paul — 1689, 8 septembre, à Pierre LeSueur. L'emplacement est borné en front par la rue Saint-Paul et en arrière par la clôture de la ville. Par exception sur ce terrain est une maison de pierre, couverte en bardeaux. Elle n'a qu'un étage avec cave, cellier et grenier. Sur les autres emplacements il n'y avait aucun bâtiment.

Rue Saint-Gabriel — 1689, 20 novembre, à André Foran — 29 novembre, à Antoine Poudret, boulanger — 11 décembre, à Martin Foisy — 28 décembre, à Urbain Beaudereau, dit Graveline — 1690, 22 janvier, à Jean Dedieu, marchand — 8 juin, à Elie Beaujean — 8 juin, à Mathurin Moquin.

Rue Notre-Dame — 1689, 10 décembre, à Mathurin Parent, charpentier, angle de la rue St-Gabriel et Notre-Dame —

21 décembre, à Jean Drapeau dit La Forge, forgeron — 28 décembre à Antoine Delmas — 28 décembre, à François Blot (Bleau), boulanger, angle de la rue St-Vincent et de la rue Notre-Dame.

Rue Saint-Vincent — 1689, 30 novembre, à André Hurnault — 10 décembre, à Paul Aguenier, menuisier et à Pierre Patenôtre — 11 décembre, à Jean Péladeau — 1er décembre, à Gédéon de Catalogne — 16 décembre, à Nicolas Gaudry dit Bourbonnière — le 19 décembre, à Jacques Arrivé — 19 décembre, à Michel Duveau, dit Descormiers — 26 décembre, à Jean Lorin et Michel Boivin — 1690, 14 janvier, à Mlle de Roybon d'Alonne — 15 janvier, à Louis Tétreau.

Obligations des acheteurs

Par les contrats de concession, chaque acquéreur s'oblige de bâtir dans l'an et le jour; d'enclorre son terrain de bons pieus, de porter la terre extraite pour les fondations et les caves, à la *Mare à Bouchard*, qui est à l'angle nord-ouest des rues S.-Paul et S.-Vincent; de faire moudre ses grains dans un des moulins des Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'île de Montréal; de payer à ceux-ci entre 3 à 12 deniers de cens par an (suivant la dimension du lot); enfin de payer aux concessionnaires, 4 sous de rente foncière, annuelle. Ce qui faisait en total, 50 à 75 sous par année.

X X X

Le terrain de la rue Saint-Vincent, sis immédiatement après celui qu'avait choisi le boulanger François Blot (ou Bleau), à l'encoignure des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, eut, pour concessionnaire une vieille demoiselle, nommée de Roybon d'Alonne, probablement noble, apparemment à l'aise et qui vint en ce pays pour y finir ses jours "dans une honnête et paisible médiocrité", sans doute.

Tel que le voulait son contrat de concession, elle se fit construire deux maisons "dans l'an et jour" et vécut de ses revenus.

Son existence, parmi nous, serait passée inaperçue sans un événement qui ressemble à un épisode de roman populaire, et que nous avons raconté dans le *Bulletin* de 1919, p. 277 et 1922 p. 94.

Voisin de Mademoiselle de Roybon d'Alonne était un ingénieur du roi, le sieur Gédéon de Catalogne, qui a exécuté plusieurs travaux importants en ce pays. Né en 1662, il vint au Canada en 1685. M. de Catalogne prit part à la fameuse expédition du chevalier de Troyes, à la baie d'Hudson 1686. Au mois d'août 1690, il épousa Marie-Anne LeMire, à Montréal et, au mois d'octobre suivant, il était à Québec où il aida à fortifier la ville et à la mettre en état de se défendre contre l'amiral Phipps.

On lui doit encore les travaux du premier canal entre Montréal et Lachine, année 1700, les fortifications des Trois-Rivières, les plans de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui fut construit en 1695, après l'incendie des premiers bâtiments de cet hôpital, des cartes précieuses des divers gouvernements de la Nouvelle-France, un copieux et intéressant mémoire sur le Canada, enfin, les fortifications de la ville de Louisbourg, dans l'île du Cap Breton, où il alla demeurer et où il mourut, le 5 janvier 1729.

Détruisons une légende en passant. Il y a quelques années on publia la photographie d'une maison sise à l'angle nord-ouest des rues Sainte-Thérèse et Saint-Vincent; on nous disait qu'elle avait été construite et habitée par le sieur Paul Aguenier, maître menuisier, concessionnaire du terrain, le 10 décembre 1689. Cela n'est exact.

Paul Aguenier ne posséda ce terrain que trois ans. Le 3 août 1692, il le revendait à son voisin, M. Gédéon de Catalogne, pour 50 francs et le contrat ne fait mention d'aucune maison. D'ailleurs, si l'on y songe, la construction qui existait là, il n'y a pas longtemps, aurait été énorme pour l'époque. Au XVIIe siècle les maisons des gentilshommes et des grands bourgeois à Montréal, n'avaient jamais plus d'un rez de chaussée et d'un étage, et elles n'étaient pas toujours en pierre, loin de là. Celles des artisans étaient en bois, très exigües et fort modestes.

La prétendue maison d'Aguenier doit plutôt être attribuée à M. de Catalogne, sinon à un propriétaire ultérieur.

X X X

En démolissant la maison érigée à l'encoignure des rues Saint-Amable et Saint-Vincent, vers 1900, l'entrepreneur, W.

Chapleau, trouva le cadavre d'un enfant, et dans la cave deux squelettes d'adultes.

Quatre ans après, alors qu'il démolissait la maison sise sur le côté est de la rue Saint-Vincent, en face de la rue Sainte-Thérèse, le même entrepreneur exhuma un squelette..... "et par la grosseur des os, on jugea que l'être humain enfoui à cet endroit avait dû être fort robuste de son vivant."

Personne n'a pu expliquer la présence de ces ossements.

X X X

Il n'est pas hors propos de rappeler, ici, l'origine des noms des quatre rues qui bordent le "bloc" dont nous nous occupons.

La rue Notre-Dame fut tracée en 1672 et "fut ainsi nommée à cause de l'église qu'on avait dessein de construire sur cette rue et qui devait être dédiée à Marie, Dame de l'île et patronne des habitants."

La rue Saint-Gabriel également tracée en 1672 porte le nom du patron de l'abbé Gabriel Souart, propriétaire du terrain.

La rue Saint-Vincent, ouverte à une date ultérieure, doit évidemment son nom à M. de Hautmesnil qui se prénommaient Vincent.

A l'origine, cette rue s'allongeait jusqu'aux fortifications, au nord de la ville, comme on peut s'en convaincre par un plan de 1687 conservé dans les archives judiciaires de Montréal. En 1692, lorsque M. de Hautmesnil vendit aux RR. PP. Jésuites, il dut faire déguerpir ses concessionnaires en les dédommageant. Les seigneurs exerçaient parfois le droit de retrait, lorsque cela les accommodait.

Quant à la rue Sainte-Thérèse, j'imagine qu'elle doit son existence à une circonstance fortuite. Au dix-septième siècle, il y avait une mare sur le côté nord de la rue Saint-Paul, entre la rue Saint-Vincent et la rue Vaudreuil qui, dans ce temps-là, s'appelait Saint-Denis.

M. de Hautmesnil essaya de la faire disparaître. En concédant des lots dans les endroits plus élevés, il obligeait les concessionnaires à aller jeter dans cette mare, les terres qu'ils enlevaient pour asseoir les solages des maisons ou pour creuser des caves, ainsi que je l'ai dit auparavant.

Mais la mare ne put être comblée et il fallut trouver moyen de déverser ses eaux quelque part. Pour cela, vers 1708, l'intendant Raudot ordonna de creuser un canal au bout des emplacements longeant le côté nord de la rue Saint-Paul. En 1734, l'intendant Hocquart fit faire un autre canal beaucoup plus court qui traversait la rue Saint-Paul, en diagonal et l'ancien canal dut être abandonné.

Ne serait-ce pas sur le premier canal, ou tout près, que l'on traça la rue Sainte-Thérèse au dix-huitième siècle ? Un jour ou l'autre quelque document nous permettra de confirmer ou d'infirmer cette conjecture.

Sous le régime anglais

C'est dans une des maisons construites sur l'un des emplacements acquis par M. de Catalogne, que s'installa le libraire Edouard-Raymond Fabre, il y a nonante et six ans.

M. Fabre dont on a pu dire : "il a pris rang parmi la pléiade d'hommes utiles à leur pays qui ont vécu au commencement du siècle dernier," naquit en 1799. Il se livra au commerce dès l'âge de quatorze ans et, en 1823, il avait ouvert, rue Notre-Dame, la librairie qu'il transporta en 1844, rue Saint-Vincent.

M. Fabre était père de S. G. Mgr Edouard-Charles Fabre, ancien archevêque de Montréal, de M. Hector Fabre, premier commissaire canadien à Paris et beau-père de Sir Georges-Etienne Cartier. Il mourut en 1854.

Un ancien associé de M. Fabre, Louis Perrault, imprima le *VINDICATOR*, journal patriote, rue Sainte-Thérèse. Le 6 novembre 1837, jour de la fameuse bagarre entre les "*FILS DE LA LIBERTE*" et le *DORIC CLUB*, les membres de cette dernière société se rendirent aux bureaux du *Vindicator*, saccagèrent l'imprimerie et brisèrent les vitres du logement de M. Perrault. Celui-ci occupait l'étage au-dessus de l'imprimerie.

Sur la rue Saint-Gabriel, côté est, à petite distance de la rue Notre-Dame, se voyaient les entrepôts de MM. Forsyth, Richardson & Co., principaux associés avec Sir Alexander McKenzie, de la compagnie de traite connue sous le nom bizarre de "X. Y".

Cette compagnie luttait à la fois contre la compagnie de la baie d'Hudson et contre la compagnie du Nord-Ouest dirigée par le fameux Simon McTavish.

La compagnie du Nord-Ouest tenait bureaux à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Thérèse et Saint-Gabriel, dans un édifice que l'on transforma un jour en cet Hôtel du Canada, cher à l'humoriste Berthelot et dans lequel il a placé diverses scènes de ses romans-bouffes.

Après la mort de M. McTavish, en 1804, la compagnie X. Y. se fusionna avec la compagnie du Nord-Ouest, puis la compagnie de la Baie d'Hudson engloba le tout, en 1821.

L'entrepôt de MM. Forsyth et Richardson datait de 1793, d'après une plaque fixée au centre de la façade.

Tout à côté, furent les anciens bureaux et l'atelier du journal *la Patrie* fondé par M. Honorius Beaugrand, auteur de plusieurs ouvrages et le seul journaliste, probablement, qui ait été maire de Montréal (1885-1886). Il mourut le 7 octobre 1906.

L'édifice qui borde l'angle sud-est des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel a appartenu à l'honorable James Ferrier, et c'est peut-être là qu'il fit fortune dans le commerce d'épicerie, entre 1823 et 1836. Du petit négoce, il passa à la finance, puis à la politique et, à son décès, il était sénateur.

Vers 1853, à l'encoignure de l'édifice était le magasin de fourrures du sieur A. Bresler, soit-disant représentant de la "Russian Fur Company" de Moscou.

Un quart de siècle après ce fut l'ancien organe des Patriotes, *la Minerve*, fondation de Ludger Duvernay, qui eut ses bureaux dans ce magasin, mais il n'est pas possible de citer, en une fois, tous les souvenirs du vieux Montréal, qui se rattachent à ce lopin du très vieux Montréal.

X X X

Ajoutons que la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec a bien voulu contribuer à remémorer aux passants quelques-uns des faits ci-dessus relatés, en fournissant gracieusement quatre plaques commémoratives qui ont été fixées sur les murs du nouveau palais de justice aux endroits ci-après indiqués :

Deux, rue Saint-Vincent, l'une consacrée à M. de Hautmesnil, l'autre à M. de Catalogne.

Une rue, Notre-Dame, angle sud-est de la rue Saint-Gabriel, à l'héroïque R.-Lambert Closse.

Une autre, rue Saint-Gabriel, dont le texte français se lit comme suit : "Ici, s'élevait la résidence de l'honorable John Richardson, membre du Conseil Exécutif du Bas Canada." En arrière on bâtit, en 1796, le grand entrepôt de Forsyth Richardson et Cie."

E.-Z. MASSICOTTE

LE CIMETIÈRE WOODFIELD A QUÉBEC

Le 27 décembre 1877, les RR. PP. Rédemptoristes faisaient l'acquisition, au nom de la paroisse religieuse Saint-Patrice de Québec, de MM. John Lawson Gibb et James Gibb, de la propriété connue sous les noms de Woodfield ou Samos pour en faire un cimetière à l'usage des Irlandais catholiques de Québec.

Cette propriété Samos avait été célèbre sous le régime français.

Le cimetière Woodfield fut béni par M^{gr} Taschereau, archevêque de Québec, le 18 mai 1879.

LE CIMETIÈRE SAINT-CHARLES A QUÉBEC

Le 20 juin 1854, la fabrique de la paroisse Saint-Roch achetait, pour la somme de 3000 louis, la propriété de l'honorable juge Philippe Panet, sur le bord de la rivière Saint-Charles, pour la transformer en cimetière paroissial. Cette propriété avait une superficie de dix-neuf arpents, dont faisait partie le superbe bocage au milieu duquel se trouvait la maison de campagne du juge Panet.

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL
DU DISTRICT JUDICIAIRE DE TERREBONNE

Catholiques

- Bréboeuf — 1911 à 1929 incl.
Brownsburg — 1909 à 1929 incl.
Calumet — 1924 à 1927 incl. (1928 et 1929 manquent)
Carillon — 1916 à 1929 incl. (1918 manque)
Grenville — 1839 à 1929 incl. (1842, 1860 à 1872 incl.,
1874 à 1876 incl. et 1913 manquent)
Huberdeau — 1887 à 1929 incl.
Lachute — (Ste-Anastasia) — 1878 à 1929 incl.
Lachute-Mills — (St-Julien) — 1923 à 1929 incl.
Lesage — (St-François-Xavier) — 1925 à 1929 incl.
Lac-Mercier — 1929
Montfort — 1884 à 1929 incl.
Mont-Rolland — 1918 à 1929 incl.
Oka — 1786 à 1929 incl.
Pointe-au-Chêne — 1903 à 1929 incl., (1906, 1916 à 1923
incl., 1925 et 1927 manquent)
Seize-Iles — 1921 à 1929 incl.
Ste-Adèle — 1853 à 1929 incl. (1861 manque)
St-Adolphe-de-Howard — 1882 à 1929 incl. (1816 et 1917
manquent)
Ste-Agathe — 1861 à 1929 incl.
St-André-d'Argenteuil — 1833 à 1929 incl.
Ste-Anne-des-Plaines — 1788 à 1929 incl.
St-Augustin — 1838 à 1929 incl.
St-Benoit — 1799 à 1929 incl. (1800 manque)
St-Canut — 1886 à 1929 incl.
St-Colomban — 1836 à 1929 incl.
St-Eustacle — 1769 à 1929 incl. (1794 manque)
St-Faustin — 1886 à 1929 incl.
St-Hippolyte-de-Kilkenny — 1867 à 1929 incl. (1868 et
1869 manquent)
St-Hermas — 1837 à 1929 incl.
St-Janvier — 1846 à 1929 incl. (1847 manque)
St-Jérôme — 1837 à 1929 incl.
St-Joseph-du-Lac — 1855 à 1929 incl.
St-Jovite — 1879 à 1929 incl.

- Ste-Lucie — 1879 à 1929 incl.
St-Michel-de-Wentworth — 1889 à 1929 incl. (1893 et 1924 manquent)
Ste-Marguerite — 1866 à 1929 incl.
Ste-Monique — 1872 à 1929 incl.
St-Philippe-d'Argenteuil — 1857 à 1929 incl. (1859 à 1863 incl., 1882 à 1885 incl. manquent)
St-Placide — 1850 à 1929 incl.
St-Sauveur — 1853 à 1929 incl.
Ste-Scholastique — 1825 à 1929 incl.
Ste-Sophie — 1852 à 1929 incl.
Ste-Thérèse-de-Blainville — 1790 à 1929 incl.
Terrebonne (St-Louis) — 1725 à 1929 incl. (1735, 1755 à 1758 incl., 1762 à 1774 incl., 1781 à 1784 incl., 1792 à 1794 incl. manquent)
Val-Morin — 1926 à 1929 incl.
Val-David — 1924 à 1929 incl.

Protestants

- Arundel-Lachute (United Church) 1869
do do (England Church) 1869, 1878, 1879, 1880, 1882, 1883, 1885, 1886, 1887 et 1919
do do (Episcopal Ch.) 1881, 1885
do -Harrington (Presbyterian Ch.) 1886 à 1891 incl.
do -Lachute (St-Simon) (Presbyterian Ch.) 1887
do -Harrington & Lost River (Presbyterian Ch.) 1896
do & Lost River (Presbyterian Ch.) 1906
do & Ponsonby (Methodist Ch.) 1896 et 1897
do (Grace Ch. Episcopal) 1892
do (Anglican Ch.) 1887 à 1889 inc., 1893 à 1896 inc., 1898 à 1915 inc., 1817 à 1929 incl.
do (Methodist Union) 1918 et 1919
do (Presbyterian Union) 1918 et 1919
do (Secrétaire-Trésorier) 1925
do (United Methodist & Presbyterian) 1917, 1922 à 1925 inc., et 1929
do (Presbyterian Ch.) 1875, 76, 78, 81, 82, 83, 91, 1905 à 1910 inc., 1912 à 1916 incl., 1920

- do (Methodist Ch.) 1876, 77, 80, 81, 89, 92 à 97 incl., 1899 à 1911 inc., 1915, 1916, 1920 et 1921
- do (Holiness Movement) 1897, 98, 1900 à 1919 inc., 1922
- do (Standard Ch.) 1927 à 1929 incl.
- Avoca (Baptist Ch.) 1911 à 1913 inc., 1916, 1927, 1928
- do (United Ch.) 1925 à 1929 incl.
- do (Presbyterian Ch.) 1905 à 1910 incl., 1913, 14, 18 à 20 incl.
- do & Harrington (Presbyt. Ch.) 1895 à 1904 incl., 1912, 15, 16, 1929
- do & Harrington (Baptist Ch.) 1929
- Brownsburg (United Ch.) 1929
- do (Évangéliste Baptist) 1928 et 1929
- do -Lachute (Anglican Ch.) 1923, 1928
- Belle-Rivière (Presbyt. Ch.) 1893 à 1911, 1913 à 1915 incl.
- do (Évangélique française) 1862 à 1869 inc., 1876
- do à 1889 incl.
- Carillon (Methodist Ch.) 1890
- Calumet (do do) 1887, 1890, 1891
- do -Grenville (Method. Ch.) 1888 à 1891 inc., 1893 à 1896 incl., 1900, 1903, 1904, 1906, 1909, 1914, 1915, 1919
- Chatham (Baptist Ch.) 1828, 1830 à 1832 inc., 1837 à 1843 incl., 1857 à 1869 inc., 1877, 1879, 1880, 1885, 1887, 1921 à 1923 incl.
- do (Presbyt. Ch.) 1861, 1876, 1879, 1895, 1896, 1910
- do (Scotch Presbyt.) 1859
- do -Grenville (Methodist Ch.) 1864, 66, 69, 88, 94, 1900, 1904, 1906, 1914
- do -Grenville (Presbyt. Ch.) 1844 à 1846 incl., 49 à 53 incl., 55 à 57 incl., 59 à 66 incl., 68 à 70 incl., 72 à 76 incl., 1878
- do (England Ch.) 1805 à 1808 incl., 11 à 14 incl.,
- do -Grenville (United Ch. of England) 1849, 50, 53 à 60 incl.
- do Grenville (Scotland) 1833 à 43 inc., 46, 47, 49, 50, 58, 63, 71
- do -Grenville-Calumet (Method. Ch.) 1904, 1905, 1907

- do -Cushing-Pointe Fortune (Presbyt. Ch.) 1914 à 1916 incl.
- Cushing (United) 1926, 27, 28
- do (Presbyt. Ch.) 1880 à 94 inc., 97 à 1909 inc., 1911 à 13 incl., 1917 à 19 inc., 21, 23, 24, 26
- Dunham (Circuit Methodist) 1854, 1856
- do (England) 1848, 1856
- Dalesville (Baptist) 1878, 1881 à 84 inc., 86, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 98, 1900 à 1910 inc., 12 à 16 inc., 20, 22 à 28 incl.
- Gore (Methodist) 1868, 73, 74, 92 à 94 inc.,
- do (Trinity Ch.) 1886, 1887
- do (Protestant Épiscopal) 1837, 1844
- do (Anglican) 1839, 40 à 43 inc., 54, 67, 70 à 77 inc., 79 à 84 inc., 88, 89, 1924
- Grenville (Episcopal) 1831, 34, 35, 37, 40, 41, 42 à 48 inc., 81, 87, 1905, 1912
- do (Eastern Congregational) 1874 à 78 inc.,
- do (United) 1863 à 65 inc., 68 à 70 inc., 77
- do (Anglican) 1870, 72, 76 à 80 inc., 82 à 86 inc., 89 à 1904 inc., 1906 à 1911 inc., 1913 à 1929 incl.
- do (Baptist) 1888, 90 à 94 inc., 97 à 99 inc., 1902, 3, 14, 15, 16, 18, 19, 23, 24, 25, 26
- do (Methodist) 1860 à 63 inc., 65, 67, 68, 72 à 79 inc., 81 à 85 inc., 87, 92, 97, 1901, 2, 8, 10 à 13 incl., 16, 17, 20 à 25 incl.
- do (Presbyt. Ch.) 1861, 66, 71, 78 à 81 inc., 84, 85, 87 à 93 inc., 98, 1900 à 1902 inc., 1921
- do (Presbyt. d'Écosse) 1862
- do (do d'Irlande) 1861
- do -Chatham (United of England) 1833, 34, 36, 38, 49 à 60 inc.
- do -Stonefield (Baptist Ch.) 1896, 98, 1900, 1901, 1903, 1904 à 1911 incl., 1913, 20, 21
- do -St-Gilles (St-Fillans Ch.) 1882, 86, 94 à 97 incl., 99, 1903 à 7 inc., 11, 12
- do -Harrington (Presbyt. Ch.) 1861
- Grande-Frènière-St-Eustache-St-Thérèse (Presbyt. Ch.) 1899, 1903 à 18, 20, 22, 24
- Harrington (Presbyt. Ch.) 1920, 1926

- do (Methodist Ch.) 1889
- Kilkenny (England) 1874, 1904
- Lachute (Presbyt. Henry Ch.) 1863 à 67, 69, 72, 74, 75, 76, 84, 85, 92, 95
 - do (Presbyt. Ch.) 1833 à 39 inc., 42 à 58 inc., 60 à 88 inc., 90, 91, 93, 1894, 96 à 1929 incl.,
 - do (Baptist Ch.) 1886, 1888 à 1903 inc., 1905, 1907, 1908 à 11 inc., 13 à 1917 inc., 1923 à 1929 inc.,
 - do (Methodist Ch.) 1866 à 1915 inc., 1919 à 1922 inc., 1924, 1925
 - do (Anglican of England-St-Simon) 1887 à 1918 inc., 1920 à 1922 inc., 1924 à 1929 inc.,
 - do (Free Ch.) 1859 à 1862 inc.
 - do (United Ch.) 1926 à 1929 inc.
 - do -Gore of England 1877
 - do -St-Andrews (Methodist Ch.) 1855
 - do (Methodist Episcopal) 1858
- Lakefield (Methodist Ch.) 1881 à 83, 95 à 1904 inc., 1906 à 1909 inc.
 - do (Anglican of England (Trinity) 1890 à 1923 inc., 1926 à 1929 incl.
- Lost River-Harrington-Arundel-Lakeview (Presbyt. Ch.) 1896 à 1906, 1914 à 1918 inc., 1920 à 1923 inc.
- Mille Isles & Morin Heights (Anglican) 1863 à 67, 1871, 1880 à 88 inc., 1892 à 1900 inc., 1902, 5, 6, à 12 inc., 14 à 1929 inc.
- Mille Isles (Presbyt. Ch.) 1864 à 1880 incl., 1890 à 1892 inc., 1897 à 1899 incl., 1901 à 1905 inc., 1912
- Mille Isles (Episcopal) 1889, 1890
- Morin Flat (Holiness Movement) 1906 à 1908 inc., 1910
- Mascouche (Congregational Ch.) 1887
- Montcalm (Secrétaire-Trésorier) 1925
- Morin Heights (Standard Ch.) 1927
- New Glasgow-Mascouche (Methodist Ch.) 1881, 82, 87, 89, 90
 - do -Shawbridge (Methodist Wesleyan) 1862 à 65 inc., 68 à 76 inc., 78 à 80 inc., 83, 84, 86, 88, 91, 92, 95
 - do (United Unic Congregation) 1842 à 1847 inc., 49 à 55 incl., 67

- do -Kilkenny (Anglican Ch.) 1847, 1854 à 56 inc., 74, 83, 94, 98, 1901, 1904
- North Gore (Methodist Ch.) 1867, 70, 71, 75
- do do (Anglican) 1852 à 54 inc., 56 à 64 inc., 68, 69
- New Glasgow (do) 1850 à 53 inc, 70, 71, 75, 78 à 82 inc., 84, 85, 87 à 92 inc., 96, 97 à 1901 inc., 1903, 5, 7 à 15 inc., 18, 20 à 29
- do do (Presbyt. Ch.) 1848, 1861 à 66 inc., 71, 78 à 88 inc., 90 à 92 inc., 95 à 97 inc., 98 à 1917 inc.
- Oka (Presbyt. Ch.) 1870 à 92 inc., 1900 à 1909 inc.,
- Pointe-Fortune-Cushing (Presbyt. Ch.) 1914 à 1916 inc.
- Potton (Circuit Methodist) 1846
- Rivington & Avoca (Baptist Ch.) 1928
- Salaberry-Arundel (Presbyt. Ch.) 1905, 1913
- Shawbridge-Morin Heights (Methodist Ch.) 1915 à 18 inc.
- do (Methodist Wesleyan) 1866 à 71 inc., 77, 91, 93, 96 à 1906 inc., 1910 à 1914 inc., 1919, 1920, 1922 à 1925 inc.
- do (United) 1926 à 1929 inc.
- Ste-Sophie (Methodist Wesleyan) 1866
- Seize Isles (Methodist Ch.) 1919
- St-Sauveur (do do) 1892
- St-Faustin (do do) 1891, 1892, 1897 1905
- Ste-Agathe (Anglican Ch.) 1901 à 1908 inc., 1910, 1914 à 1916 inc., 1919, 1929
- St-Jérôme (Secrétaire-Trésorier) 1924, 1925
- St-Michel (Anglican Ch.) 1926
- St-Andrews (Baptist Ch.) 1849 à 64 inc., 66 à 69 inc., 82 à 84 inc.
- do (Methodist Ch.) 1851 à 54, 57, 59 à 63 inc., 66 75, 76
- do (Episcopal Congregation) 1834 à 51 inc., 58 à 65 inc., 67 à 69 inc., 87 à 89 inc., 98 à 1908 inc., 1911
- do (United) 1925, 1928
- do (Anglican Christ) 1818 à 1833 inc., 1854 à 1856 inc., 1868, 70, 71, 1873 à 76 inc., 78 à 81 incl., 83, 86, 87, 89 à 1907 incl., 1909, 1927, 1929

- do (United England & Ireland) 1852, 1853, 57, 58, 60 à 67 incl., 70, 72
- do (Presbyt. Ch.) 1818 à 24 inc., 26, 27, 33, 1887, 1889, à 1923 inc., 1925 à 1928 inc.
- St-Jovite (Methodist Ch.) 1900 à 1904 inc., 1906 à 1911 inc., 1913, 1915
- Ste-Thérèse (Congregational Ch.) 1844, 1845, 1847, à 1860 inc., 1888
- do -St-Eustache (United) 1926 à 1928 inc.
- St-Eustache-Ste-Thérèse-Grande-Frenière (Presbyt. Ch.) 1818, 1819, 1833, 1834, 36 à 56 inc., 58 à 62 inc., 66, 73 à 75 inc., 77 à 87 inc., 89 à 91 inc., 93 à 1920 inc., 1922, 1924
- Terrebonne (Anglican) (St-Michel) 1872 à 75 inc., 1877 à 1880 inc., 1886, 1888 à 1924 inc., 1927 à 1929 inc.
- Wentworth & Gore (Anglican Ch.) 1876

LA PAROISSE DE CHARLESBOURG

“La paroisse de Charlesbourg est une des plus anciennes du pays, et on peut dire aussi, sans crainte d’être contredit, que cette paroisse, dont le site enchanteur se développe en amphithéâtre au pied des Laurentides et en regard de Québec, est une des plus belles paroisses de nos campagnes. Ceux qui, dans les jours de la belle saison se donnent le plaisir de la visiter, reviennent de leur excursion pleins d’une admiration enthousiaste pour les magnifiques points de vue qu’elle offre de tout côté au regard étonné; ceux aussi qui s’arrêtent à la contempler des hauteurs de la vieille cité de Champlain, ne peuvent s’empêcher de donner libre cours à la même admiration pour le splendide tableau qu’ils ont devant les yeux.”

L’*Histoire de Charlesbourg* a été publiée en 1887 par l’abbé Charles Trudelle. On peut aussi consulter sur cette vieille paroisse l’ouvrage de M. Joseph Trudelle, publiée en 1896, sous le titre *Charlesbourg : mélanges historiques*.

JOSEPH, DOMESTIQUE DE MONTCALM

La *Gazette de Québec* du 2 octobre 1828 publiait l'obituaire suivant :

“Décédé à Ste-Thérèse, un nommé Joseph Barbeau, âgé d'environ 90 ans, qui avait été cocher, pendant trois ans, du général marquis de Montcalm, qu'il avait accompagné avec des chevaux de selle au champ de bataille, sur les Plaines d'Abraham.

“Il était né à Charlesbourg, près de Québec. Il laisse plusieurs arrière petits-fils et une veuve âgée, à laquelle il était marié depuis plus de soixante ans”.

Mgr Tanguay a longuement parlé de ce Joseph Barbeau au premier volume du *Bulletin des Recherches Historiques*.

Montcalm parle à plusieurs reprises, dans son *Journal* et dans ses lettres, de son domestique Joseph auquel il semblait beaucoup attaché.

On nous permettra de poser une question au sujet de ce Joseph que Montcalm ne désigne jamais autrement que par son prénom.

La *Gazette de Québec* le dit originaire de Charlesbourg et Mgr Tanguay semble avoir trouvé un acte de baptême dans les registres de Charlesbourg qui conviendrait au nommé Joseph en question.

Mais ici l'histoire est un peu plus embrouillée. Il est certain que le domestique Joseph, affectionné par Montcalm, était arrivé dans la Nouvelle-France en même temps que lui.

Dans une lettre de Montcalm à sa mère datée de Paris le 6 mars 1756, il lui parle de son demi valet de chambre Joseph qui doit faire la traversée avec lui. Le 11 mai 1756, un peu avant d'arriver à Québec, Montcalm parle à sa femme de son valet Joseph, qui a été très malade : “dix-sept jours sans pouvoir prendre que de l'eau, vomissant jusqu'au sang, et ne pouvant faire ses fonctions”.

Le 14 septembre 1759, Marcel en annonçant à M. de Lévis la mort du marquis de Montcalm, lui écrit :

“Joseph, Saint-Jean et La Tuque réclameront vos bontés; M. de Montcalm m'a chargé de vous les recommander”.

Montcalm a-t-il eu deux domestiques du prénom Joseph ?

L'obituaire de la *Gazette de Québec* du 2 octobre 1828 nous fait un peu rêver sinon douter.
Qu'en pensez-vous ?

LE COLLEGE DE SAINT-ROCH A QUEBEC

Mgr Plessis eut toujours un faible pour le faubourg Saint-Roch. Dès 1796, il avait ouvert une école dans cette partie importante de la cité de Québec. C'est lui qui fonda la belle paroisse de Saint-Roch.

Dès les premières années de Saint-Roch, Mgr Plessis décida de doter la nouvelle paroisse d'un collège où les jeunes gens doués de talents pourraient commencer leur cours d'études qu'ils iraient terminer soit au séminaire de Québec, soit au collège de Nicolet.

Les classes furent ouvertes au mois d'octobre 1818 dans le presbytère même de Saint-Roch qui était très vaste. Des ecclésiastiques placés sous la direction immédiate des chapelains de l'église furent employés comme professeurs et régents dans le nouveau collège.

Mgr Plessis avait tracé lui-même le programme des études. Ce cours abrégeait de beaucoup le cours ordinaire des études classiques et ne pouvait convenir qu'à un petit nombre de jeunes gens, c'est-à-dire à ceux qui étaient doués de talents supérieurs.

Le collège de Saint-Roch eut dix à douze ans de vie. Il survécut à peine quatre ans à son fondateur. Il fournit tout de même bon nombre d'élèves qui allèrent terminer leurs études au séminaire de Québec et honorèrent le petit collège où ils avaient reçu les premières leçons dans les lettres et les sciences.

MM. les abbés Hyacinthe Hudon, Joseph Aubry et Charles-François Baillargeon, plus tard archevêque de Québec, furent successivement directeurs du collège de Saint-Roch.

NOTICE SUR L'ANGUILLE

L'anguille du St-Laurent n'a de supérieure nulle part, écrivait récemment un économiste français de passage au Canada (1).

Les voyageurs de l'ancienne mère-patrie nous ont si peu habitués à la prodigalité de leurs compliments que cette bonne note mérite d'être signalée.

Grâce à un poisson gluant, couvert d'un enduit limoneux et verdâtre, et dont la forme hideuse rappelle celle du serpent, nous voilà sur le chemin de la réhabilitation.

Jusqu'ici on laissait aux petites gens et aux pauvres le soin de se nourrir d'anguilles. Le héron méprise les tanches. Quel Vatel aurait voulu offrir de ce plat sur une table bourgeoise ? Sous cette peau visqueuse, comment soupçonner la délicatesse et la saveur de la chair ? Et, puis, combien de gens croient encore que l'anguille, au milieu des algues où elle vit, fait sa pâture du corps des noyés (2).

Notre anguille n'a sa supérieure nulle part, paraît-il.

Celles de Cayenne même, qui ont usé de l'électricité bien avant Franklin, ne lui sont pas comparables.

Le poisson qui nous vaut pareille aubaine mérite que l'on se donne la peine de lui crayonner un bout d'histoire. Que sa généalogie soit donc inscrite au livre d'or.

Il fut un temps où l'anguille, assez dédaignée aujourd'hui, comptait comme le principal aliment du Canada. C'était pour ainsi dire la manne dans le désert, "manne inconcevable, pour nous servir de l'expression d'un ancien missionnaire, qui se trouvait à toutes les portes, qui ne coûtait qu'à prendre et qui apportait avec soi tout son assaisonnement".

A part les Hurons et les Iroquois qui cultivaient la terre pour y récolter le maïs et le petun, les autres aborigènes du Canada vivaient, de la façon la plus indolente du monde, des hasards de la chasse et de la pêche. Les forêts et les rivières

(1) M. C. Denard, dans un rapport au président de la Chambre de Commerce de Paris (1888).

(2) C'est le congre qui a donné à notre anguille cette mauvaise réputation. Il paraît, en effet, que ce poisson vorace, aux crocs très développés, se jette sur le cadavre des noyés. Bory de St-Vincent, disséquant un de ces poissons, trouva trois doigts humains dans la cavité stomacale. De là la superstition populaire qui veut que notre anguille pacifique ait le mêmes appétits désordonnés que le congre.

abondaient en gibiers de toutes espèces, pourquoi se seraient-ils donnés le mal de remuer le sol pour y trouver une autre nourriture ? Castors, ours, orignaux, outardes, canards, sarcelles, bécasses, bécassines, gelinottes, perdrix, tourtes, saumons, brochets, carpes, esturgeons, quels morceaux de roi !

Cependant, avec tant d'animaux, tant d'oiseaux et de poissons, les aborigènes auraient toujours crié famine aux approches de l'hiver si la nature ne leur eût donné, pendant les mois de septembre et d'octobre, comme une manne inépuisable.

Cette manne était l'anguille. Ce poisson donnait alors en si grande abondance qu'on aurait dit que les eaux en étaient couvertes. Un seul pêcheur en pouvait prendre pour sa part quarante, cinquantate, soixante et soixante dix milliers (1).

Les aborigènes pêchaient l'anguille de deux façons, avec une nasse ou avec un harpon. Une nasse pouvait tenir cinq à six anguilles. Quand la mer était basse on plaçait cet engin sur le sable, dans un endroit écarté, en l'assujettissant fortement au sol de façon que la marée ne l'emportât point. De chaque côté de la nasse on élevait une muraille de cailloux roulis. L'anguille qui ne laisse jamais le fond de la rivière longeait cette chaîne perfide et venait tomber dans l'embûche qui lui était tendue. Selon les vents et les temps, on pouvait faire dans une seule marée jusqu'à trois cents prisonnières. Par une mer agitée ce genre de pêche était d'ordinaire toujours heureux ; mais dans les temps de calme il fallait avoir recours au harpon (2).

Le harpon était un instrument composé d'un long bâton, gros de trois doigts, au bout duquel on attachait un fer pointu. L'extrémité de cette pointe était garnie d'une petite fourche en bois façonnée de telle façon qu'elle s'ouvrait au moment où le poisson était gaffé pour se refuser de suite comme une forte tenaille.

Cette pêche au harpon ne se faisait que la nuit. Deux hommes s'embarquaient dans un canot. L'un se tenait à l'arrière avec son aviron, pendant que l'autre debout à la proue, harpon en main, guettait sa proie. La pince du canot, garnie d'un flambeau fait d'écorce de bouleau, éclairait la mer. L'anguille, attirée par cette lumière fantastique, était aussitôt dar-

(1) **Relation** de 1660, p. 4.

(2) **Relation** de 1634, p. 44.

dée. On en prenait de la sorte des quantités prodigieuses (1).

Une fois la pêche apportée à la cabane, les femmes coupaient la tête et la queue du poisson, l'ouvraient par le dos, le vidaient, puis après l'avoir lavé à grandes eaux, le pendaient à de longues perches jusqu'à ce que la fumée du wigwam l'eût rendu bien sec. L'anguille boucanée était accouplée par centaines à la fois dans de gros pâquets que l'on mettait de réserve pour l'hiver. L'anguille était avec l'original la seule nourriture des sauvages pendant six grands mois de l'année (2).

Les peaux desséchées servaient à faire des courroies, ou encore les charlatans les employaient comme remède infailible contre les rhumes, les maux de gorge et les rhumatismes.

Nos pères virent et comprirent l'importance de cette pêche merveilleuse. Pouvaient-ils négliger cette manne qui, suivant le P. Le Mercier surpassait tout ce qu'on n'en peut croire? (3) Ils empruntèrent aux indigènes leur pêche au flambeau, et l'expérience et l'industrie les y rendirent si savants, qu'en une seule nuit un ou deux hommes en pouvaient prendre des cinq et six milliers (4). Ils firent aussi usage des nasses employées par les sauvages, en les perfectionnant.

Voici comment Charlevoix décrit cette dernière opération :

“Dans l'étendue de terrain, qui couvre la haute marée, et qu'elle laisse à sec en se retirant, on dispose des coffres de distance, en distance, et on les appuie contre une palissade de claies d'osier, qui ne laisse aucun passage libre aux anguilles. De grands éperviers de même matière et de même structure sont enchassés par le bout le plus étroit dans ces coffres à l'autre extrémité, qui fort large, est adossée contre les clayes, sur lesquelles on met par intervalles des bouquets de verdure.

“Lorsque le tout est couvert par la marée, les anguilles qui cherchent toujours les bords et que la verdure attire, se trouvent en grand nombre le long de la palissade, entrent dans les éperviers, qui les conduisent dans les prisons qu'on leur a préparées; et souvent d'une seule marée les coffres se trouvent remplis”.

(1) **Relation** de 1634; **Voyages** de Hennepin (édition de 1698) pp. 230-231.

(2) **Relation** de 1624, et de 1670, passim.

(3) **Relation** de 1653, (4) *ibid.*

La description que faisait le baron de Lahontan, une trentaine d'années auparavant, (1) ne diffère guère de celle de Charlevoix.

J'eus le plaisir, écrit-il, de voir faire la pêche des anguilles par les habitants qui sont établis depuis Québec jusqu'à quinze lieues au-dessus. Ils étendent des clayes à marée basse, jusqu'à l'endroit du fleuve où la marée s'est retirée. Cet espace demeurant alors à sec, ces clayes barrent et traversent tout le terrain desséché par la retraite de l'eau. Ils mettent entre les clayes, de distance à autre, des ruches, paniers, bouteux et bout de genièvres, qui demeurent en cet état là trois mois de printemps et deux d'automne, sans qu'on soit obligé d'y toucher. Toutes les fois que la marée monte, les anguilles cherchent les bords du fleuve et les fonds plats, se traînent en foule vers ces lieux là, et lorsque la marée se retire et qu'elles veulent garder le rivage, elles trouvent les clayes qui les empêchent de suivre le courant, les obligent à s'enfoncer dans ces engins qui en sont quelquefois si remplis qu'ils en rompent"

Nos pêches modernes, avec leurs grandes ailes de chasse, ont été modelées sur ces engins primitifs.

Dans les premiers temps de l'établissement du pays, quand les gelées et les froids ruinaient d'un seul coup tous les travaux d'une année, les colons n'avaient guère d'autres ressources, pendant des mois, que l'anguille cuite à toutes les sauces (2).

Les indigènes n'avaient que deux façons d'apprêter l'anguille. Quand ils la voulaient manger fraîche, ils la faisaient griller au feu du wigwam. On a vu comment ils la préparaient pour leurs provisions d'hiver.

Les Français, experts dans l'art culinaire, la salèrent comme les harengs, la mirent en barriques et la conservaient ainsi dans toute sa bonté pendant une année entière. Ils la faisaient aussi fumer à la mode sauvage. Soit séchée au feu, soit salée elle était d'une excellente garde.

Les auteurs anciens qui ont écrit sur cette époque lointaine ne tarissent pas d'éloges quand ils parlent de l'anguille du Canada. Elle est beaucoup plus grosse que celle de France, di-

(1) En 1684.

(2) Parkman, *Old Regime in Canada*, p. 241.

sent-ils. La nôtre vit dans les eaux bourbeuses et sa chair est fade, mais celle du Canada, sans cesse en mouvement dans des fleuves immenses aux ondes vives et courantes, fait un manger délicat. Lorsqu'on sait bien les apprêter, dit la Potherie, elles sont délicieuses (1). Le sceptique Lahontan qui se piquait d'être un gourmet s'écrie : Elle sont merveilleuses en toutes sauces (2). Charlevoix fait observer qu'à quelque sauce qu'on les mette, elles conservent toujours un goût sauvage, auquel on ne s'accoutume pas sans peine, mais il en rejette toute la faute sur les cuisiniers. La meilleure manière d'apprêter ce poisson, ajoute-t-il, est de le suspendre dans la cheminée et de l'y laisser cuire lentement dans sa peau. Cette peau se lève d'elle-même et tout l'huile s'écoule.

Ce genre de cuisson est encore pratiqué de nos jours et opère des merveilles. On a inventé depuis la matelote. On dit qu'une anguille écorchée toute vive, enfarinée et grillée sur braise n'est pas à dédaigner.

Il n'y a guère que le chevalier de Baugy, aide de camp du gouverneur de Denonville en 1687, qui fasse la petite bouche devant ce plat de prince. Il faut dire aussi que de Baugy était un de ces petits officiers de parade, fat et pédant, tel que la France nous en envoya parfois, qui ne trouvaient rien de bon au Canada et qui avaient toujours la moue sur les lèvres.

“Pour le poisson, il ne manque pas non plus, écrit-il, tout autre que nous n'en mangions en France, il n'est pas bon. Il y a ici une si grande quantité d'anguilles que l'on les fait manger aux cochons; elle sent beaucoup l'huile et ne vaut point celle de France”. C'est ce même dédaigneux qui écrivait dans une lettre confidentielle à son père, le 2 novembre 1682 :

“Je t'ai parlé d'un conseil souverain; si tu voyais, tu ne pourrais pas t'empêcher de rire, car depuis le premier jusqu'au dernier des conseillers ils ont plutôt la mine d'en être les ministres; ils pendent tous l'épée au côté n'ayant pas le moyen de s'acheter des robes; tout ce qu'ils ont de meilleur c'est l'appétit qui ne leur manque nullement; c'est un plaisir singulier de les voir à la table de M. le général; il semble qu'ils ont observé un jeûne de cinq ou six jours et qu'ils se rassassient pour au-

(1) I, 183.

(2) I, 22.

tant. Tous les plus honnêtes sont des officiers qui ont venus avec des troupes et qui se sont établis, à la vérité c'est de fort honnêtes gens et qui savent fort bien vivre; pour le reste, c'est tous banqueroutiers ou gens qui ont eu des affaires qui sont venus s'établir et en un mot presque tous gens de sac et de corde.....”

Allez donc vous fier à un pareil farceur !

L'anguille, manne du pauvre colon, a fait aussi jadis les délices des provençaux, des conseillers, des nobles et des négociants.

D'Argenson raconte comment une partie de son maigre salaire provenait d'une pêche d'anguilles, dont des gens de sac lui volaient une grande partie à son détriment (1). Sous ce gouverneur une barrique d'anguilles se vendait de 25 à 30 francs (2). Lahontan, narquois et moqueur, croit que les conseillers de Québec seraient ravis que ces pêches fussent tous les ans fort abondantes. On disait, en effet, dans le temps, que le plus clair revenu de ces gens de robe, consistait dans leurs pêches d'anguilles.

Les seigneurs primitifs n'avaient pas toujours la chance heureuse de trouver des colons capables de payer leurs redevances seigneuriales en argent courant. De là vint la coutume unique dans les titres de concession des prestations en nature. On sait que les chapons ont joué un grand rôle dans le régime féodal du Canada, mais ce que l'on ignore généralement, c'est que les anguilles leur ont tenu compagnie d'une façon fort honorable.

(A suivre)

QUESTION

Quel est ce Perinault, Canadien, qui fit le voyage d'Amérique avec Châteaubriand, dans le brick *Saint-Pierre*, en avril 1791?

XXX

(1) Parkman, *Old Regime in Canada*, p. 119.
(2) Faillon, III, p. 249.